

MONTREJEAU

INFORMATIONS



DÉCEMBRE 1984 N° 2



SOMMAIRE :

- Le Mot du Maire	1	- Quelques réalisations en 84	23
- Histoire locale	2	- Le Foyer pour personnes âgées	26
- Extraits des délibérations du Conseil Municipal	5	- La vie des Associations	29
- Actions du Bureau d'Aide Sociale	20	- Etat Civil	32
- P.O.S.	21	- Horaire SNCF	33

ÉCRIVEZ-NOUS

Lecteurs Montréjeaulais

*Vous allez prendre connaissance
du Bulletin Municipal N° 2
Nous accueillerons vos suggestions
pour perfectionner le N° 3,
celles-ci pourront être envoyées à :*

**LA RÉDACTION DU JOURNAL,
SERVICE DE L'INFORMATION
Mairie de Montréjeau**

PERMANENCE du MAIRE et des ADJOINTS

<i>Lundi matin Samedi matin</i>	<i>MARDI 10 h. à 12 h.</i>	<i>MERCREDI 10 h. à 12 h.</i>	<i>JEUDI 10 h. à 12 h.</i>	<i>VENDREDI 10 h. à 12 h.</i>	
M. JORDA	M. BONNEFOI	M. CHANFRÉAU	M. IZQUIERDO	M. MAILLOT	M. COVA
	Urbanisme Plan d'occupation des sols Centre de Secours Administration générale	Enseignement Agriculture	Finances Eclairage public	Service de l'eau Police municipale Cimetière Marché	Tourisme Artisanat

LE MOT DU MAIRE

Comme chaque année à pareille époque, c'est avec plaisir que les élus de votre ville vous présentent le bulletin municipal.

Dans ce bulletin, vous trouverez sous différentes rubriques, l'historique de votre ville, un extrait des séances du Conseil Municipal, la description des travaux effectués ou des projets en cours de réalisation.

Je vous avais fait part du projet de construction d'un foyer pour personnes âgées, ce projet présenté à l'agrément de la C.R.I.S. a obtenu un avis favorable, l'Office Départemental d'H.L.M. est chargé de l'opération, qui je l'espère pourra démarrer fin 85.

Vous y trouverez également un compte rendu des activités des associations et sociétés sportives et culturelles.

C'est le délicat problème de l'emploi qui a retenu plus particulièrement notre attention.

Je suis heureux de vous annoncer, qu'après de nombreuses difficultés juridiques et administratives surmontées, l'achat des bâtiments par la commune, achat des machines et cautionnement du stock), la Société Sodibois, succédant à France Industrie est en mesure de démarrer début Février 85 avec un nouveau chef d'entreprise compétent et dynamique.

De même nous avons pris des engagements pour la vente d'un terrain de 6 000 m² et la construction d'un bâtiment usine atelier de 840 m² à la Société Vitrages Isolants des Pyrénées qui emploierait une dizaine de personnes à la fabrication de verre isolant. Le personnel embauché sur place sera formé dans une usine similaire à Carcassonne.

Cette opération a été rendue possible par le fait que nous avons pu faire dégager de toute contrainte la zone artisanale, compte tenu du tracé définitif de la voie "express".

Dans le cadre des T.U.C. (travaux d'utilité publique) mis en place par l'Etat, la commune de Montréjeau a négocié un contrat de 10 emplois d'un an pour des jeunes de 17 à 21 ans. Ces emplois pourront démarrer dès que nous recevons les instructions officielles.

La place Valentin-Abeille a été rénovée, les pierres des Arcades sablées. La dallage des sols et le parking achevés. Seul le centre de la place n'est pas terminé ; mais en raison des fêtes de Noël et du 1^{er} de l'An, les travaux ont été interrompus. J'ai conscience de la gêne que ces travaux ont occasionné à certains, (et à moi-même) mais j'espère que le résultat final fera oublier ces moments difficiles.

Je remercie les annonceurs et tous ceux qui a des titres divers ont participé gracieusement à la réalisation de cette revue.

Je vous adresse, au nom de tous les membres du Conseil Municipal et en mon nom, nos meilleurs vœux pour la nouvelle année 85 ; et vous renouvelle l'assurance de notre total dévouement.

Jean JORDA

CHRONIQUE SUR L'HISTOIRE DE MONTREJAU

FONDATION DE LA BASTIDE :

Maître des importantes châteleries cédées en 1268 par Gaston de Béarn, Arnaud d'Espagne, Vicomte de Cousserans, résolut de choisir un point central au milieu de ses vastes domaines pour y fonder, en paréages avec le Roi de France, Philippe III le hardi, une ville fortifiée qui deviendra la capitale de ses états.

La mardi de Septembre après la fête de Saint-Michel de l'an 1272 Eustache de Beaumarchais (sénéchal de Toulouse) et Vicomte de Cousserans, convinrent de l'établissement d'une Bastide au territoire de Rivière. Elle s'appelait : "MONTREAL de RIVIERE".

On coupa les arbres, on déblaya le terrain. Selon l'usage un Pal surmonté des écussons du Roi et du seigneur marque le centre de la future ville. Un bornage fut établi à l'aide d'un tracé de charrue.

Attirés par l'heureuse situation de la nouvelle ville et par l'appât des concessions promises, trente ans après le paréage la Bastide de Montréal était entièrement peuplée et bâtie, close d'une ceinture de muraille entourée par un fossé sec et profond. En 1330 on compte 143 hommes recensés (il n'est pas question des femmes et des enfants).

La ville fortifiée occupait le centre actuel de notre cité ; elle est alors ceinturée par un mur de galets de Garonne percée de quatre portes (porte St-Jean, porte de l'Horloge, le Portalet, porte St-Barthélémy, équipées de Pont Levis).

L'histoire locale est riche d'anecdotes :

- 3 siècles de querelles avec l'abbaye de Bonnefont, ancien propriétaire du Nord de notre ville.

DONATION DE DESQUILHOTS CONTRE DE SINDIC DE MONTREAL

TRADUCTION DE CET ACTE : en date du Jeudi 20 Janvier 1204.

Signifié soit à tous les hommes que l'an de l'incarnation du Christ 1204, au mois de Janvier, le jour de la fête des Saints Fabien et Sébastien, jeudi 26^e lune, Philippe, roi de France, régnant, Bernard Raymond évêque de Cousserans, Julienne de Saint-Plancat, fille Montassin, Donna par écrit à Dieu, à Sainte-Marie de Bonnefont, en présence de Dominique, abbé du même lieu, aussi bien pour aumône que pour la rémission de ses péchés à venir, et à ses successeurs, tous ces droits qu'elle avait ou devait avoir sur tout le territoire de Treville et Belloc, pour elle et pour tous ses héritiers, tout ce que, là, par droit héréditaire, ou de toute autre façon, elle possédait ou devait posséder ; tout et intégralement elle le donne aux frères de Bonnefont qui le posséderont en droit perpétuel sans aucun rachat de la part des héritiers, et les terres cultes et incultes, bois, herbes, eaux, entrées et sorties, usages, revenus, et Pierre de Bordas, avec toute sa famille et tous ses héritiers et en tout honneur et possession et appartenence au mieux et intégralement qu'elle possédait sans dol et bonne foi.

Elle approuva aussi et confirma tout ce que son père Montasin avait donné et affranchit tous les dons que son père avait faits à la maison de BONNEFONT. Elle commanda aussi de garder tout le reste par la volonté et avis de l'abbé de BONNEFONT et de ne rien distribuer sans son approbation et ordre touchant les autres choses meubles ou immeubles qu'elle avait ou qu'elle posséderait et qu'elle avait donnés à Jean-Raymond, abbé, et aux frères de Bonnefont, et Raymond, le susdit abbé pour lui et pour ses frères a concédé à la dite Jeanne une part dans les prières et tous leurs biens (spirituels), ce que moi aussi, seigneur abbé, je fais de même pour ce soit à perpétuité à Bonnefont de même que sa sépulture.

Cependant si quelqu'un des descendants de Dame Julienne voulait récupérer la dite terre, qu'il donne mille sous morlans à l'abbé et aux frères de Bonnefont, sans le consentement, et, après avoir payé les mille sous, un... excellent chaque année au Saint jour de Pentecôte, comme le bon ordre le demande ainsi que l'usage de la maison, et qu'il fasse aussi un pain et un fromage et donne des œufs suffisamment ainsi que potages et viandes...

La dite Julienne de Saint-Plancat a fait ce don en toute propriété aux frères de Bonnefont présents et à venir, de bonne intention, pour elle et pour toute parenté.

Si quelqu'un voulait violer ou diminuer cette donation, en n'importe quelle occasion, qu'il soit la proie des vers en enfer avec Hérode et Pilate.

Témoins et cet acte sont : Arnaud Garsias, prieur de Bonnefont ; Guillaume de Berans, moine et ouvrier ; Bernard de Aradet et Arnaud Dafis ; Gueroste Arnaud Sabadecmes, prêtre ; et Guillaume son frère ; Arnaud de Bordas, soldat ; Arnaud de Traville et Azemar, son fils ; Fortasancius de Bernard et Raymond Guillaume de Marosote.

Ceci fut fait au quartier (à la vielle) de Belloc, dans la maison de la dite Julienne, l'an, le mois et le jour que dessus.

le moine a écrit cet acte.

SUPPLIQUE AU ROI

Cette supplique au roi n'est qu'un brouillon assez mal en point dans certaines parties en raison des ratures et des ajouts. Nous la donnons aussi complète que possible en résumant certaines parties presque indéchiffrables. L'écriture est de la fin du 16^e siècle. Les deux actes latins qui précèdent et concernent des donations en faveur de l'abbaye de Bonnefont se rapportent à n'en pas douter à ce procès intenté par la ville de Montréjeau au sieur Desquilhots devant le parlement de Toulouse.

AU ROY

Sire,

Le sindic des consuls, manans et habitans de vostre ville de Montréal vous remonstre très humblement qua le dite ville estant située en pais de montaigne infructueux, stérile, et tout le principal revenu consistant en nourriture de bestail, dès la fondation d'icelle furent baillés aux dits habitans en propriété tous les bois et terres (vagues) herms, estans dans les enclaves et consulat de la dite ville, et, entre autres, les terres appelées de Belloc, Laricau, Dodas et Rebouc desquel, par temps immémorial, ils ont jouy paisiblement et en ceste faculté soubz la seigneurie et directe de vostre Magesté et du Seigneur de Montespain, ont esté confirmés et entretenus par le pariage passé l'an mil deux cents soixante deux entre feu Arnault d'Espagne, viscomte de Conserans et seigneur de Montespain et les officiers des rois vos prédécesseurs, tellement que, deux cens ans après, feu Rogier d'Espagne, seigneur de Montespain, ayant voulu desmembrer les dits terroirs du consulat et appartenances de la dite ville pour en faire une seigneurie en jurisdiction à luy propre, auroit occasionné lesdits habitans et vostre procureur général de former instance possessoire sur le dit trouble en laquelle tant fust procédé que par deux arrests, l'un provisionnel du 12^o de Juillet mil cinq cent deux, et l'autre deffinitif du 13^o septembre mil cinq cents trente six, vostre procureur général auroit esté maintenu en la jurisdiction et directe des dits terroirs et les dits habitans en la propriété soubz les charges et albergue qu'ils sont tenus payer annuellement, et bien que dès lors les dits arrest ayant esté mis à exécution ouys et deurement appelés les abbé et religieux du monastère de Bonnefont et autres circonvoisins. Toutesfoi, quarante ans après la dite exécution, Jean Des Quilhots, seigneur de Laboriasse, poinçonné d'une convoitise insatiable, auroit suscités les dits abbés et religieux et par ses fraudes comme s'ils fussent seigneuries directes et jurisdictionnels des dits terroirs de Bellox, Larricau, Dodas et Traville soubz quelque hommage à la charge d'en faire poursuyte à ses périls et fortunes sans aulcune faculté de regres pour... en garentie de manière qu'au moyen d'icelle ayant fait instance contre l'exposant en vostre court de Parlement de Tholose soubz la faveur et appuy qu'il a en icelle pour raison des parentés et alliances sans avoir ouy deurement vostre procureur général qui a le principal intérêt, ny voir la procédure sur laquelle les dits arrests avoient esté donnés à son profit il auroit obtenu arrest le 13^o Juillet mil cinq cents soixante quinze par lequel les dits terroirs de Belloc, Larricau, Dodas et Travilles luy sont adjudés et l'ayant fait exécuter par M^e Pierre DAUMELS, conseiller en la dite court, l'exposant auroit impétré lettres de requeste icelles en retractement dudit arrest, et néantmoins relevé appel de l'exécution du dit... faits sans y ouyr ni appeler suffisamment et pour avoir excédé et mis en possession le dit Des Quilhots du terroir de Rebouc non comprins ny nommé en sa dite infeudation, le dit sindic voyant le dit DES QUILHOTS estre favory et supporté desmesuréement en la dite court, la plupart des présidens et conseillers estre ses proches parens, beaufils ou alliés, et, comme tels, faire leur propre cause du dit négoce, l'exposant auroit fait humble supplication à vostre Magesté d'évoquer la dite instance à vostre personne et icelle avec ses circonstances renvoyer au Parlement de Paris pour y estre jugée par juges non suspects et aux dites fins ayant présentes la requeste cy attachés vostre Magesté l'auroit renvoyée aux maistres de requestes ordinaires de l'hostel avec commission et mandement de sur icelle donner leur avis. Mais le dit Des Quilhots, homme caut, enfin adverty de la dite poursuyte, prévoyant le dangier et dérouté de sa cause si l'instance estoit enrignée et décidée par les juges non favorables et pour obvier que ses machinations et dolosités au moyen desquelles il tasche de retrancher de vostre domaine et jurisdiction les dits terroirs ne fussent évidentes auroit si bien et diligemment accéléré la vuydange du dit retractement en appel relevé de la dite exécution que dans six semaines il obtin expédition à son avantage.

(Ici nous résumons. Le sindic raconte les procédures que les présidens et conseillers de la cour de Toulouse, parents de Desquilhots, faisaient tourner en faveur du dit Desquilhots. Il accuse le même Jean Desquilhots d'avoir falsifié en deux ou trois endroits la prétendue pièce d'infeudation, pièce principale et fondamentale de ses droits).

Iceully Des Quilhots s'est emparé des dits terroirs, usurpé la jurisdiction administrée de tout temps immémorial par vostre jugerie de Rivière, levé ou perçu les fiefs, lots, ventes et autres droits seigneuriaux que vostre Magesté avoit accoustumé prendre par les mains du trésorier de vostre domaine établi à Tholose, contraignant par force, impression et autres moyens tortionnaires les dits habitans qui ont labouré une partie des dits terroirs, basti maisons, planté vignes et vergiers de sortir et abandonner leurs substances, gestes et fouyers que de tout temps excédant la mémoire des hommes ils ont tenu et possédés par eulx ou leurs ancestres sans aulcune pitié ny commisération de beaucoup de pauvres femmes veufves et enfans pupilles lesquels, par l'acerbité du dit Des Quilhots, privés et desvestus de leurs biens et patrimoines héréditaires, sont réduits au pain quérant et de jour à autre délacérés par l'oppression et recharge d'icelly dégorger et font retentit les pleurs lamentables et crient incessamment après les consuls de la dite ville pour s'opposer par les resnèdes et justice à une si cruelle et insupportable vexation.

Et pour aultant que les dits arrests ont esté obteneux par surprinse, habileté et précipitation sans ouyr ni admettre l'exposant en ses péremptoires exceptions sur la procédure incomplète et ectes qu'il soustient estre faits il seroit pourveu par requeste civile pour en demander le retractement et estre receu à impugner et débattre de faulx la dite infeudation. Mais, estant occasionné d'entrer en deffiance de la bonne expedition et isseue que la justice de sa cause luy promet pour les parentelles et alliances desquelles le dit Des Quilhots est soutenu et favory en la dite cour de Parlement de Tholose, justement il vient recourir à vostre Magesté pour luy faire entendre le tort et oppression soufferts et encourus par les dits habitans et employer remède convenable pour obvier aux faveurs, supports, ruses et captions au moyen desquelles le dit Des Quilhots a obtenu les dits arrests.

A cete cause, Sire, veux la requeste cy attachée contenant les causes de récusation contre tous les présidens et conseillers et autres du corps de votre court de Parlement de Tholose que par les arrests depuis la dite requeste présentée à vostre Magesté, donnés la précipitation, nullité, support des faveurs devenues patentes et notoirement vérifiées par lesquelles des obstacles, aussi des troubles qui estoient levé en ce royeulme, périls, dangiers et longueur des chemins l'exposant auroit esté empesché de continuer la poursuite ou despeche la dite.

Avant les dits arrêts intervenus, et attendu le notable interent passé par connivence et diminution de vostre domaine, sera le bon plaisir de vostre Magesté évocquer à vostre personne la dite instance et procès avec toutes ses dépendances, renvoyer à vostre cour de Parlement de Paris ou gens tenans vostre grand conseil pour y estre jugée et définie par juges non suspects, ny pe sables aux parties, et les dits habitans continueront de prier Dieu pour l'accroissement et longue félicité de vostre Grandeur.

HÔTEL ★ NN

RESTAURANT

**Relais du
Castéra**

R. ROGE, Propriétaire

65150 NESTIER

Tél. (62) 99.07.37

**"MONTROYAL"
C.P.B.**

FABRIQUE DE BONNETERIE

31210 MONTREJEAU Tél. (61) 95.80.24
(usine)

S.P.G.D. CITROËN

STATION TOTAL

Location de véhicules Tourisme et Utilitaires légers
Concessionnaire ERAD voitures Diésel sans permis conduire
Agent MOTOSTANDARD, tout pour la motoculture
Service après-vente CITROËN

51, route de Tarbes

31210 MONTREJEAU
Tél. 95.74.50

Isolation phonique, acoustique, thermique
Pose cloisons sèches, faux plafonds
Peinture, tapisserie, revêtement sol

**GUY
BALAT**

Tél. (61)95.86.19

MONTREJEAU

EXTRAITS des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu des affaires les plus importantes traitées en 1984

RÉUNION du 3 FÉVRIER - Secrétaire de séance M. COVA.

- 1° Par Délégation d'ordre général le Maire est autorisé à intervenir dans toutes les activités décrites à l'article 122-20 du Code des Communes.
- 2° Monsieur le Maire fait part de ses entretiens avec un industriel pouvant être intéressé par les locaux, le matériel et le stock de la faillite de France Industries. Avec lui, il a rencontré Maître REY, Syndic. (Il s'agit des premiers contacts avec Monsieur DELAPORTE).
- 3° Cession d'un chemin entre la commune et les consorts PEREZ ASSALLIT LABORDE (régularisation d'une transaction de 1975).
- 4° Cession par le Département de la parcelle C 1210 - en face de l'entrée du pont de la Garonne - Un espace vert y sera créé.
- 5° Est évoquée l'installation d'émetteurs récepteurs au Centre de Secours : la sirène, bruyante pour le centre ville, n'est cependant pas audible pour tous les pompiers.
- 6° Est décidé l'aménagement des tarifs concernant les régies des différents services : cours de musique - droits de place - droits d'entrée à la piscine - tarifs au plan d'eau - taxes de branchement au réseau d'eau potable et de raccordement au tout à l'égout - redevance d'assainissement - loyer des bâtiments communaux - taxe sur les ordures ménagères - taxes funéraires.
- 7° Est engagée la procédure d'expropriation de l'immeuble CAZES, place Lafayette.
- 8° est décidée l'installation de bornes électriques au Boulevard de Lassus. La dépense est estimée à 79.400 F.
- 9° Sont acceptées :
 - a) le contrat de bail entre la commune et la direction des services fiscaux fixant le loyer des locaux de la perception en fonction du coût des travaux réalisés.
 - b) une augmentation de 3,5% des tarifs des transports scolaires.
- 10° Acquisition du terrain LAGARDE. Le Conseil Municipal accepte la cession gratuite de la partie de ce terrain intéressée par l'aménagement du Pécoup et donne son accord pour l'acquisition au prix de 55.000 F. (au lieu de 70.000 demandés) du reste de la parcelle.

RÉUNION du 19 MARS - Secrétaire de séance M. CHANFREAU.

- 1° Présenté par M. IZQUIERDO et après l'intervention de la plupart des conseillers municipaux, le budget primitif est adopté par 17 voix pour et 5 voix contre. Le taux de trois des quatre taxes des contributions directes reste inchangé. Seul le taux de la taxe d'habitation est modifié et passe de 5,8 à 6,2%.
- 2° Présenté par M. MAILLOT, le budget primitif du service des eaux est adopté, comme le BP 1984.
- 3° Curage du Lavet proposé par le SIVOM et concernant l'ensemble des communes traversées par cette rivière : après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas donner avis favorable à ce projet, tant que plus amples renseignements, surtout financiers, ne sont pas fournis.
- 4° Pour la rénovation et l'entretien du C.E.S. 250.000 F. sont inscrits au budget.
- 5° Est décidé l'achat d'un tracteur (Renault type 652).
- 6° Le Conseil Municipal déclare être favorable à la construction d'un foyer pour personnes âgées sur le terrain appartenant à la Commune avenue de Mazères. L'ARIM est chargée de mener les actions de prospection. Le terrain est cédé à l'Office Public Départemental d'H.L.M. pour la réalisation des logements foyers. La gestion est attribuée au bureau d'aide sociale de la Commune.
- 7° Sont inscrits au budget :
 - 160.000 F. pour les bâtiments communaux
 - 180.000 F. pour les écoles du Courraou
 - 150.000 F. pour la place de l'estuaire du Pécoup
 - 2.000.000 F. pour le bâtiment d'accueil au plan d'eau
 - 45.000 F. pour la réfection d'un court de tennis (plein air) (dont 40.000 F. sont remboursés par le club)
 - 90.000 F. pour l'installation d'appels sélectifs au centre de secours
 - 960.000 F. pour l'achat des immeubles COUSSE place Lafayette et France Industries.

Pour chacune de ces opérations le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter les emprunts nécessaires, demander les subventions, engager les appels d'offre et signer les marchés.
- 8° Le contrat d'association conclu entre l'Etat et l'Ecole Privée Mixte Ste-Germaine entraîne une participation de la commune au fonctionnement matériel des classes sous contrat, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention en fixant les modalités d'application.

RÉUNION du 11 MAI - Secrétaire de séance M. VERGNES.

1° Monsieur le Maire fait part au Conseil de la poursuite des contacts avec Monsieur DELAPORTE, éventuel acquéreur de France Industries, de rencontres avec les représentants de la Chambre de Commerce et de la Fiduciaire pour l'étude de ce dossier. La vente au détail du matériel de F.I. ayant commencé, Monsieur le Maire a obtenu du Syndic la suspension provisoire de ces ventes pour éviter un démantèlement de l'usine. Le Conseil Municipal décide, pour permettre la poursuite des négociations, le rachat de l'ensemble du matériel encore en place : sous réserve de l'estimation par un expert, un crédit de 800.000 F. est inscrit au budget supplémentaire 1984.

2° L'achat d'une bande de terrain jouxtant la parcelle où doit être édifié le logement foyer pour personnes âgées et permettant la création d'un espace vert, est envisagé.

3° Est autorisé l'engagement des travaux prévus le 8/7/1983 pour modifier la canalisation de rejet des eaux de la station d'épuration et dégager les déblais à l'entrée du canal.

4° Les travaux d'assainissement prévus sur la route de Saint-Laurent ne pouvant se réaliser immédiatement, - l'inscription au programme départemental d'assainissement n'ayant pu être obtenue ni en 1983 malgré la demande présentée en Mai 1983, ni en 1984 - Le Conseil Municipal autorise la réalisation des seuls travaux d'urbanisation afin de ne pas perdre les crédits disponibles.

RÉUNION du 21 JUIN - Secrétaire de séance M. CÔMA

1° Est évoqué le dossier de la faillite France Industries. Après un long débat, le Conseil est amené à préciser sa position vis à vis de Maître REY Syndic et de M. DELAPORTE pour l'achat et la revente de l'immeuble, du matériel et du stock.

2° Est accepté, au 15/5/1984 une augmentation du tarif des transports scolaires de 1,50%.

3° Constatant l'évolution des dépenses de gaz, et dans le cadre des économies d'énergie, le Conseil Municipal décide la mise en place de capteurs solaires pour chauffer l'eau de la piscine et inscrit le montant de la dépense au B.S. 1984.

4° Sont décidées :

- a) la réalisation d'une deuxième tranche de travaux dans les bâtiments communaux et à la station d'épuration.
- b) la réparation du tractopelle.

5° Sont approuvées les propositions d'extension de l'éclairage public avenue du Nord, rue de l'Abattoir, rue du Courraou, rue des Girondins, chemin des Pelins, chemin de Baraillan, impasse du Canard, jardin de Lassus, jardin de la Poste, place de la Mairie, sont prises en charge les annuités de la part d'emprunt au plus égale à 161.200 f. dont la réservation est demandée au Syndicat Départemental d'Electricité.

6° La famille CAZES, propriétaire de l'immeuble place Lafayette acceptant la somme proposée, le Conseil Municipal accepte la suspension de la procédure judiciaire, Monsieur le Maire est autorisé à signer cette acquisition et à réaliser l'emprunt nécessaire.

7° Est confiée à Maître THEVENOT la défense des intérêts de la ville pour les travaux supplémentaires réalisés à la Halle des Sports, aucun avenant n'ayant été proposé ni à la commission des travaux ni au conseil municipal.

8° Pour l'aménagement du plan d'eau, le Conseil est favorable :

- à l'installation d'un poste téléphonique
- à l'aménagement d'un point d'accueil jeunes
- à l'interdiction des véhicules à moteur dans la zone touristique.

9° Le Conseil Municipal regrette que le responsable de l'Equipement ne soit plus installé à plein temps dans les bureaux de Montréjeau. Il demande à Monsieur le Maire d'intervenir auprès des services de la Subdivision afin que l'antenne de notre ville retrouve toute son activité.

RÉUNION du 18 JUILLET - Secrétaire de séance M. BONNEFOI.

1° Monsieur le Maire et M. BONNEFOI font part des progrès réalisés pour la reprise des actifs de la faillite France Industries. Ils soumettent à l'approbation du Conseil les divers actes administratifs proposés au Syndic et à M. DELAPORTE et sur lesquels un consensus doit être obtenu. Précisant que "La présente vente est consentie dans l'intérêt public de la commune pour développer l'emploi et l'activité économique" et "assurant à la commune la possibilité de préserver ses droits quelles que soient les défaillances de l'acheteur tout en offrant à celui-ci le maximum de possibilités pour mener à bien son entreprise".

Ces actes ont pour objet :

- a) le rachat par la Commune auprès de la faillite de F.I. des immeubles, du matériel et des agencements (1.500.000 moins les annuités restant à courir).
- b) la rétrocession à Monsieur DELAPORTE
 - 1) des terrains nus
 - 2) des agencements
 - 3) du matériel.
- c) la garantie par la commune du paiement du stock à la faillite de F.I. ; la commune étant à son tour garantie par l'acquéreur.

A l'unanimité, ces textes sont adoptés

Ces acquisitions déclarées d'intérêt public, la réalisation des emprunts nécessaire autorisée.

2° Est décidée l'allocation, aux propriétaires des maisons dont les façades sont situées place Valentin Abeille, d'une aide financière pour le ravalement des dites façades : 100.000 F. sont inscrits au B.S. 1984.

3° Le Conseil Municipal donne son accord :

a) aux conclusions du rapport de M. MIGLIETTI constatant que sont moins disant :

L'Entreprise R. ROGÉ pour les travaux sur le Pécoup : 109.413,50 F.

L'Entreprise FABBRO pour les travaux à la station d'épuration : 126.325,30 F.

b) aux conclusions de la commission d'adjudication constatant que sont moins disant pour les travaux place Valentin Abeille :

Les entreprises ROGE et GUILLEN pour les lots I et I bis 691.222,00 F.

L'entreprise Art Bloc de BRIVE pour le lot II (pavage) 808.440 F.

4° Le concours de la D.D.E. est sollicité pour l'élaboration du POS.

5° Le service technique du personnel municipal ayant réalisé et terminé la mise en place des capteurs solaires à la piscine, le Conseil Municipal décide l'inscription au BS 84 du financement des travaux supplémentaires nécessitant l'intervention d'entreprises spécialisées.

6° Le Conseil Municipal accepte les prêts consentis par le Conseil Général :

a) pour l'achat de la benne à ordures (achat du 8/4/83) 80.717 F. sur 5 ans

b) pour les travaux à la perception 202.282 F. sur 10 ans.

Le Maire est autorisé à réaliser les emprunts complémentaires nécessaires.

7° Est décidé le lancement d'un programme d'intérêt général permettant de poursuivre et de compléter l'opération programmée d'amélioration de l'habitant qui commencée en 1981 se termine en septembre 1984.

RÉUNION du 19 OCTOBRE - Secrétaire de séance M. MAILLOT

1° M. IZQUIERDO expose en détail le compte administratif (faisant ressortir un excédent global de 2.225.572 F.) Aucune observation n'étant exprimée, le Conseil Municipal approuve la gestion du Maire (1 abstention et 3 voix contre).

2° Par vote semblable, le budget supplémentaire 84 est adopté. Sur l'excédent du compte administratif, prélèvement de 1 929 919 F. est affecté au financement de travaux d'investissement.

3° M. MAILLOT présente le budget du service des eaux faisant ressortir un excédent de 269.404 F. Ce budget est approuvé par le Conseil Municipal.

4° Décidée en Juin, l'extension de l'éclairage public n'ayant pas encore été entrepris, M. COVA s'en émeut : M. le Maire informe le Conseil que l'ordre de service a été donné par le Syndicat d'Electricité.

5° Projet de pont au dessus de l'avenue du Nord :

Monsieur le Maire, répondant à M. SAUDUBRAY, donne lecture au Conseil des lettres qu'il a pris l'initiative d'adresser, accompagnées des rapports de police, au Président du Conseil Général, au Sous Préfet de Saint-Gaudens et au Directeur Départemental de l'Equipement pour demander la révision de la position officielle n'envisageant que l'installation de feux tricolores et la prise en considération de la demande de notre commune pour la réalisation d'un pont permettant aux habitants des quartiers de Capdeville et des Sallières de pouvoir rejoindre le centre ville sans danger.

6° Le tracé de la voie rapide le permettant, l'étude de la zone artisanale de Barailan, est confiée à M. FILLASTRE.

RÉUNION DU 28 NOVEMBRE - Secrétaire de séance : M. BONNEFOI

Après que Monsieur le Maire ait donné lecture de la lettre du 12. 11. 84 du Président du Conseil Général, en réponse à la correspondance sollicitant à nouveau la réalisation d'un passage supérieur entre le plateau de Landefrède et le centre ville, le conseil

a) décide que la solution II concernant l'aménagement d'un pont sur le CD 34 doit être retenue.

b) déclare ne pas être intéressé par la solution III concernant un aménagement restreint, sans réalisation d'ouvrage, avec mise en place de feux.

c) Déclare être prêt à apporter une contribution financière au Département si cela s'avérait indispensable.

c) donne tout pouvoir au Maire pour réaliser toutes les démarches nécessaires auprès du Conseil Général et des Services de l'Equipement afin que la construction de ce pont soit entreprise dans les meilleurs délais.

Après avoir pris connaissance des problèmes soulevés par la demande de certificat d'Urbanisme pour la zone artisanale et liés à la surcharge de la station d'épuration, et au tracé de la voie rapide le conseil municipal :

1) accepte d'engager les travaux nécessaires pour mettre les installations de la station d'épuration en conformité avec les normes actuelles. Après estimation, les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 1985.

2) demande à Monsieur FILLASTRE de déposer une nouvelle demande de C.U. - en particulier pour la parcelle 3 d'une superficie de 5 600 m².

3) confirme son acceptation du projet de déviation tel qu'il figure sur le plan joint à l'arrêté préfectoral du 19. 03. 84.

Monsieur la Maire fait part au conseil de ses entretiens avec les responsables d'une société envisageant la possibilité de s'installer dans la région SAINT-GAUDENS, MONTREJEAU, LANNEMEZAN.

Après que les demandes et les offres de cet industriel, aient été précisées et étudiées, le conseil :

- 1) accepte l'installation de "Vitrages Isolants des Pyrénées" sur la Zone Artisanale de Barailhan.
- 2) accepte de prendre en charge la construction d'un bâtiment industriel dont le coût approximatif est de 680.000 F. H.T.
- 3) autorise le Maire à demander emprunts et subventions, à choisir Monsieur GIULIANI comme architecte et la Fiduciaire pour l'assistance juridique, et lui donne tout pouvoir pour entreprendre les démarches liées à la réalisation de ce projet.
- 4) décide que cette opération doit être déclarée d'utilité publique.

Sont également évoqués :

- a) les travaux d'Urbanisation route de Saint-Laurent par les Services de l'Equipement - le réseau d'assainissement prévu dans le programme communal ne pouvant être entrepris, le département n'ayant toujours pas accordé de subvention.
- b) les demandes de certificats d'urbanisme et de permis de construire présentés pour l'installation d'un supermarché et pour laquelle un avis défavorable a été émis.
- c) la liquidation des biens de la Société L.E.C. dont l'activité a été reprise par la S.E.L.E.C.
- d) Les travaux d'utilité collective : le Conseil accepte d'engager dix jeunes stagiaires de 17 à 21 ans remplissant les conditions exigées pour souscrire les contrats.

RESTAURANT

HOTEL LECLER

son incomparable terrasse
Le plus beau panorama des Pyrénées
CUISINE DE CLASSE

4, avenue de St-Gaudens
Tél. (61) 95.80.43

SA CAVE REPUTEE
MONTREJEAU
Garage dans l'Hôtel

ENTREPRISE DE PEINTURE

L. LORENZI

Peinture en bâtiments - Vitrages isolants
Revêtement de sols et de murs
Ponçage et vitrification de parquets

Bureau : Rue des Troubadours Tél. 95.83.79
Atelier : Route des Tourreilles Tél. 95.81.78

31210 MONTREJEAU

Agences à : St-Gaudens - Tarbes - Lannemezan

S.A.R.L.

LAITERIE DE BEAUSEJOUR

Rue de l'Abattoir 31210 MONTREJEAU
Tél. (61) 95.79.92

BOUCHERIE

CHARCUTERIE

Gros - Demi-Gros - Détail

BAUTE BONNEMAISON

Père et Fils

41, rue Nationale 31210 MONTREJEAU
Tél. (61) 95.81.65

**MICHEL
VALVERDE**

Electrification
Générale
Chauffage électrique
Climatisation



**F.
CASALES**



14, rue du Barry
31210 MONTRÉJEAU
6, route de Huos
31210 GOURDAN-POLIGNAN
Tél. (61) 95.85.05 & 95.86.01

**FERRAILLES METAUX
VENTES PLAQUES
CHEMINEES et FER NEUF**

**COMA COMMINGES
METAUX**

38, av. de St-Gaudens 31210 MONTREJEAU
Tél. 95.85.12

**BRICODECOR
LE FRONTON**

Jardinage - Bricolage - Décoration - Découpe bois
Verres à vitres - Clés KISS - Electricité - Encadrement

OUVERTURE d'UN CENTRE
CORDO SERVICE
Réparations Chaussures

7, ave, de Saint-Gaudens 31210 MONTREJEAU
Tél. (61) 95.72.66

ELECTRICITE HAUTE ET BASSE TENSION
ADDUCTION D'EAU

ENTREPRISE

DAVAL

Avenue de Tarbes 31210 MONTREJEAU
Tél. 95.81.44

à Montréjeau

SQUALE

Supermarché Discount

SQUALE Sème la panique dans les prix
SQUALE si vous avez une dent contre les prix

PARKIN + 90 PLACES

à votre service du lundi au samedi
de 9 à 12 h. 30 et de 15 à 19 h. 30

TOUT POUR LE BATIMENT
PAPIERS PEINTS

PRIX DE GROS
VITRERIE

DROGUERIE des ARCEAUX

M. POUJOL

PRODUITS CHIMIQUES et D'ENTRETIEN
Dépositaire des PEINTURES VALENTINE

21, place Valentin-Abeille et 4, rue Pelleport

31210 MONTREJEAU Tél. 95.84.41

**IMPRIMERIE
FABBRO**

TOUS TRAVAUX D'IMPRESSION

Rue des Champs 31210 MONTREJEAU
Tél. 95.83.32

Ets

SAINT-LARY



Agent
PEUGEOT - TALBOT

AUSSON 31210 MONTREJEAU
Tél. (61) 95.81.50

LES FINANCES COMMUNALES

Le budget primitif de FONCTIONNEMENT

Les prévisions primitives, déterminées par la Commission des Finances, ont été soumises à l'examen du Conseil Municipal qui les a acceptées au cours de sa séance du 19 Mars 1984 pour un montant de 7 206 088 F.

Elles se répartissent comme suit, en fonction de leur nature :

EN DÉPENSES

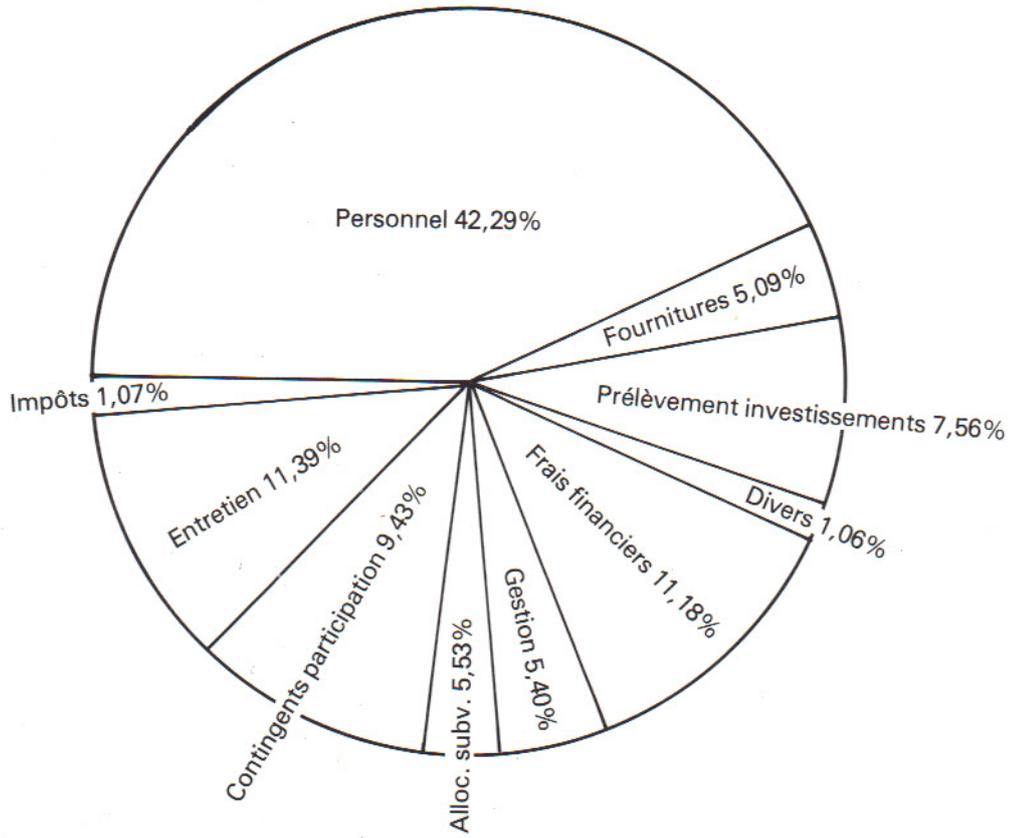
- Fournitures de carburant, habillement, scolaires, bureaux, voirie, etc.	367.000
- Rémunérations et charges sociales des personnels communaux	3.047.700
- Impôts et taxes foncières, vignettes pour véhicules	76.000
- Travaux d'entretien des terrains, bâtiments, voies, réseaux, matériels, véhicules, mobiliers, assurances, gaz, électricité	820.901
- Contingents et participation pour dépenses d'ordre social, service incendie, charges intercommunales, transport scolaire	679.613
- Allocation et subvention aux sociétés, aide au logement, etc	398.771
- Fêtes et cérémonies, impressions documentations, publications, information, P.T.T., indemnités	389.000
- Intérêts sur emprunts, frais financiers divers	805.311
- Charges exceptionnelles	76.471
- Prélèvements pour dépenses d'investissements	545.321
- TOTAL	7.206.088

EN RECETTES

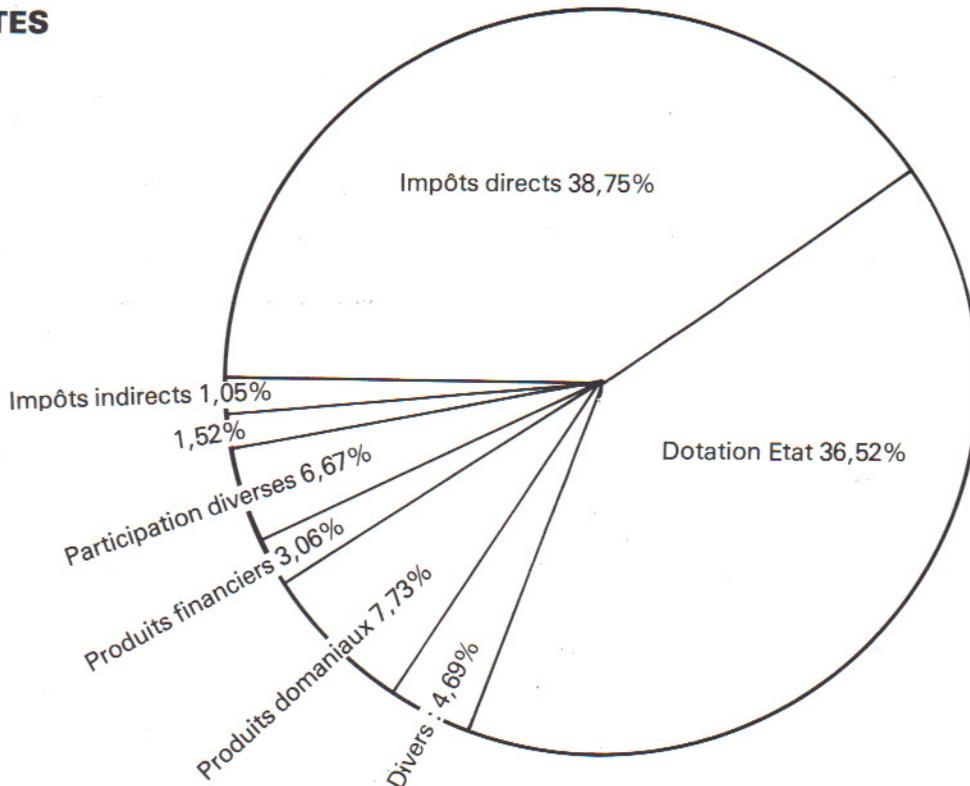
- Les produits à percevoir sur cantine, ordures ménagères, taxes funéraires	338.200
- Les produits domaniaux : locations, droits de place, concession cimetière	561.618
- Les produits financiers : intérêts sur prêts et créances, cours de musique, plan d'eau, piscine, halle des sports	221.117
- Recettes diverses et participation de l'Etat, du Département, du Service Départemental de l'incendie, fond scolaire départemental	480.640
- Dotations de fonctionnement versée par l'Etat	2.790.246
- Impôts indirects, permis de chasse, droits de mutation, spectacles, débits de boissons	72.500
- Contributions directes : taxes d'habitation, foncières, professionnelles	2.631.767
- Produits exceptionnels	110.000
- TOTAL	7.206.088

Leurs répartitions en pourcentages

DÉPENSES



RECETTES





Royal Fleurs

A. BALDISSIN

15, place Valentin-Abeille Tél. 95.63.50
31210 MONTREJEAU

Tous les produits : LAITIERS-SALAISSONS

Pierre LAFFARGUE

Produits surgelés - Crème glacée "GESKI"

Rue Sartor Tél. 95.80.94
31210 MONTREJEAU

Cadeaux - Prêt-à-porter - Souvenirs
Location de costumes de déguisement

3. B. Madame GARCIA

7, place Valentin Abeille - Tél. (61) 95.66.42
19, rue Pelleport - Montréjeau - (61) 95.74.59

ISOLATION — CARRELAGE
MENUISERIE

Cheminées et Récupérateurs



41, av. de Saint-Gaudens Tél. 95.81.66
31210 MONTREJEAU



BANQUE des PYRÉNÉES

la banque pour réussir dans votre région

Agences à : St-Gaudens, Luchon, Auch,
Cazères, Martres-Tolosane, St-Girons,

Siège social : 1, rue St-Jean
31210 MONTREJEAU

Chauffage, plomberie, sanitaire, service dépannage

ELM LEBLANC : entretien

toute marque de chaudière au sol

Albert GUERIN

travail soigné - prix modérés

13, route de Tarbes Tél. 95.82.98
31210 MONTREJEAU



S.A.R.L. ART BLOC
Artistes plasticiens

MM. ROUCARD et CRINIÈRE

44, av. du Maréchal-Bugeaud Tél. (55) 66.06.25
19100 BRIVE 24.38.84
(1) 346.96.93

BOUCHERIE — CHARCUTERIE

A. ROUCHES

Volailles, foies gras, confits, conserves fines, salaisons,
jambons secs

12, rue Nationale Tél. (61) 95.81.76
31210 MONTREJEAU

Le Budget D'INVESTISSEMENT

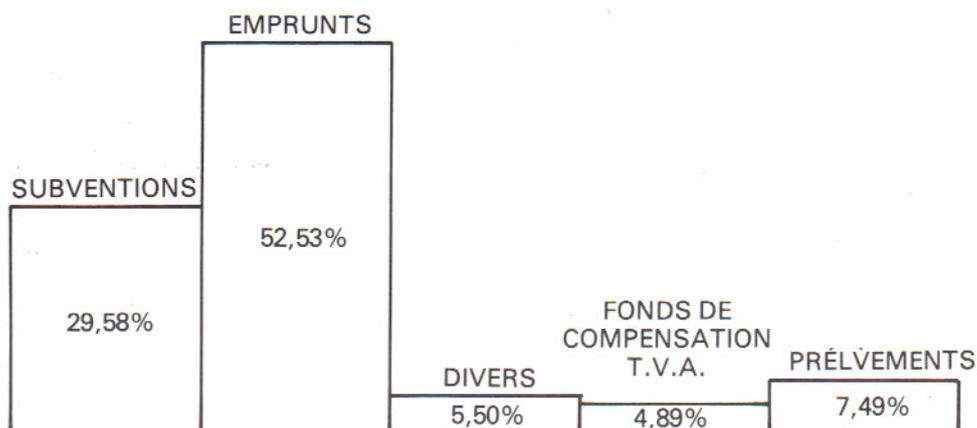
LES DÉPENSES : envisagées concernant les opérations ci-dessous.

- Acquisition d'immeubles	960.000
- Frais d'études : Ass. rénovation immobilière (ARIM)	90.000
- Remboursement d'emprunts	534.962
- Acquisition de biens meubles : containers fêtes, bureaux	185.524
- Acquisition de matériel roulant : tracteur	218.000
- Travaux : réparation des orgues	35.000
- Couverture Pécoup	150.000
- C.E.S.	256.000
- Hôtel des finances	160.000
- Opération amélioration habitat	1.733.121
- Boulodrome	500.000
- Entretien grande halle	30.000
- Bâtiment accueil camping au plan d'eau	2.000.000
- Courts de tennis découverts	45.000
- Entretien bâtiments communaux	340.000
- Pool routier	45.375
- TOTAL	7.282.982

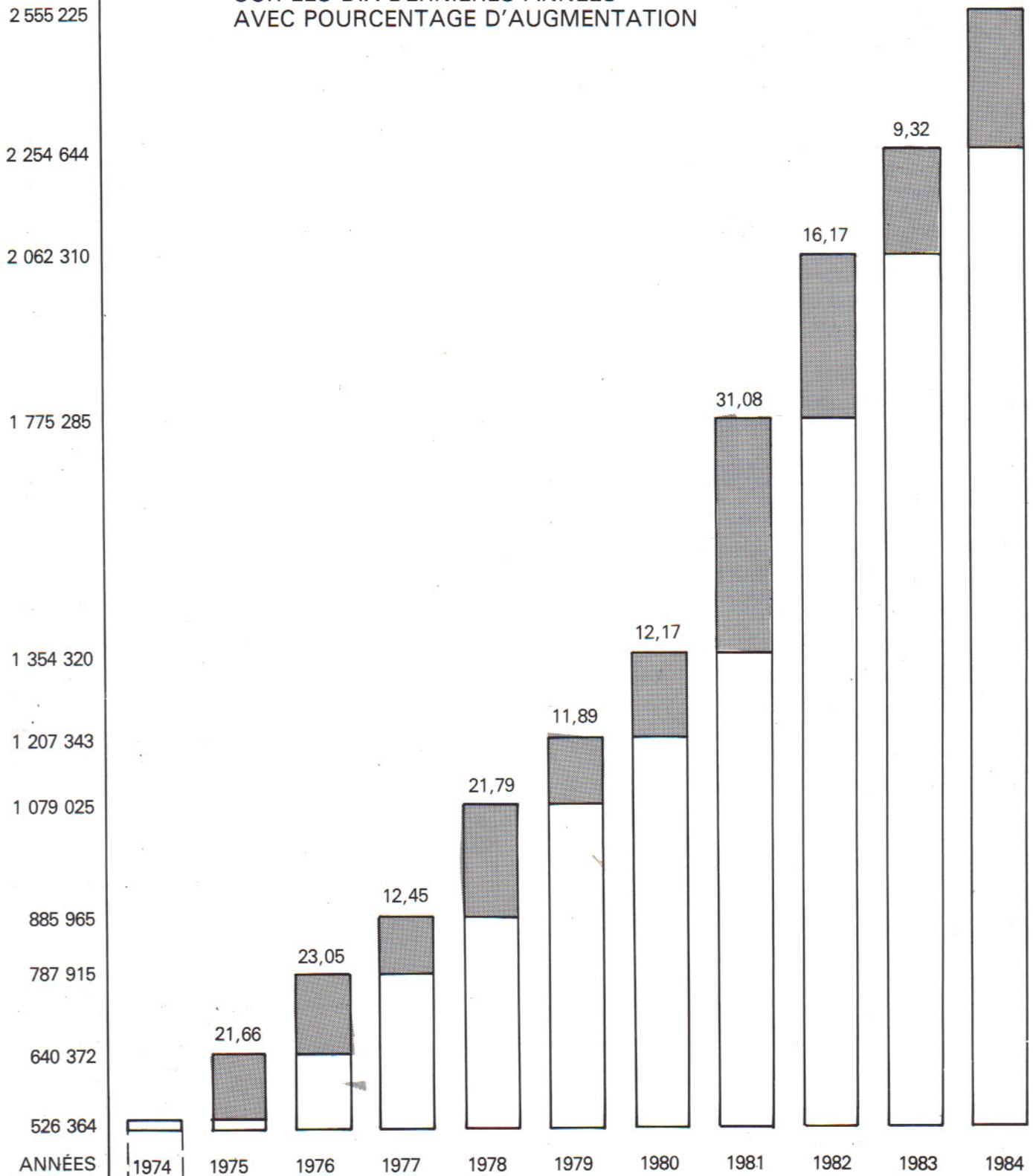
LES RECETTES : prévues pour financer les investissements souhaités sont constituées par :

- Subvention	2.084.106
- Prélèvement sur budget de fonctionnement	545.321
- Remboursement pour participation sur travaux communaux	20.626
- Dotation de l'Etat	70.225
- Emprunts	3.826.015
- T.V.A. ristournée à la Commune	356.673
- Recouvrement de créances	335.016
- Aliénation de bien meuble	45.000
- TOTAL	7.282.982

La répartition en pourcentage, les diverses sommes de financement se présentent comme suit :



ÉVOLUTION DU PRODUIT DES 4 TAXES
SUR LES DIX DERNIÈRES ANNÉES
AVEC POURCENTAGE D'AUGMENTATION



VOTRE TAXE d'HABITATION en 1984

Où va t-elle ? un exemple :

1984 IMPÔTS LOCAUX TAXE D'HABITATION

BASES : fixées par les services fiscaux
en 1983 : 13 750
en 1984 : 15 400

DÉPARTEMENT HAUTE-GARONNE
COMMUNE MONTREJEAU
0000000000000000

- LIEU DE L'IMPOSITION MONTREJEAU
- Numéro d'imposition
- BASES D'IMPOSITION

	COMMUNE	COMMUNAUTÉ URBAINE OU DISTRICT (1)	DÉPARTEMENT
① VALEUR LOCATIVE BRUTE	15 400 F		15 400 F
② ABATTEMENTS			
• général à la base		F	F
• pour personne(s) à votre charge		F	F
• spécial à la base		F	F
③ BASES NETTES D'IMPOSITION	15 400 F		15 400 F

● MONTANT DES COTISATIONS

	COMMUNE	SYNDICATS ET DISTRICT (1)	COMMUNAUTÉ URBAINE OU DISTRICT (1)	DÉPARTEMENT	TAXES ADDITIONNELLES REGIONALE	SPECIALÉ D'ÉQUIPEMENT	F
③ BASES	15 400 F			15 400 F	15 400 F		»
TAUX	6,20 %	%	%	7,19 %	0,82000 %	%	»
COTISATIONS	955 F			1 107 F	126 F		2 188
	④			⑤	⑥		⑦ 88
				● FRAIS DE CONFECTION DES RÔLES (2)			
				SOMME A PAYER			⑧ 22,76 F

COMMUNE
1984 : 955 : 41,96%
1983 : 798 : 41,91%

DÉPARTEMENT
1984 : 1 107 : 48,64%
1983 : 989 : 51,94%

REGION
1984 : 126 : 5,54%
1983 : 44 : 2,31%

ETAT
1984 : 88 : 3,86%
1983 : 73 : 3,83%

SOMME A PAYER en 1983 : 1 904 Frs

REPARTITION entre les 3 Collectivités Territoriales, en fonction des Taux d'impositions votés par leurs Conseils, et l'Etat.

Quelques précisions sur :

① VALEUR LOCATIVE BRUTE :

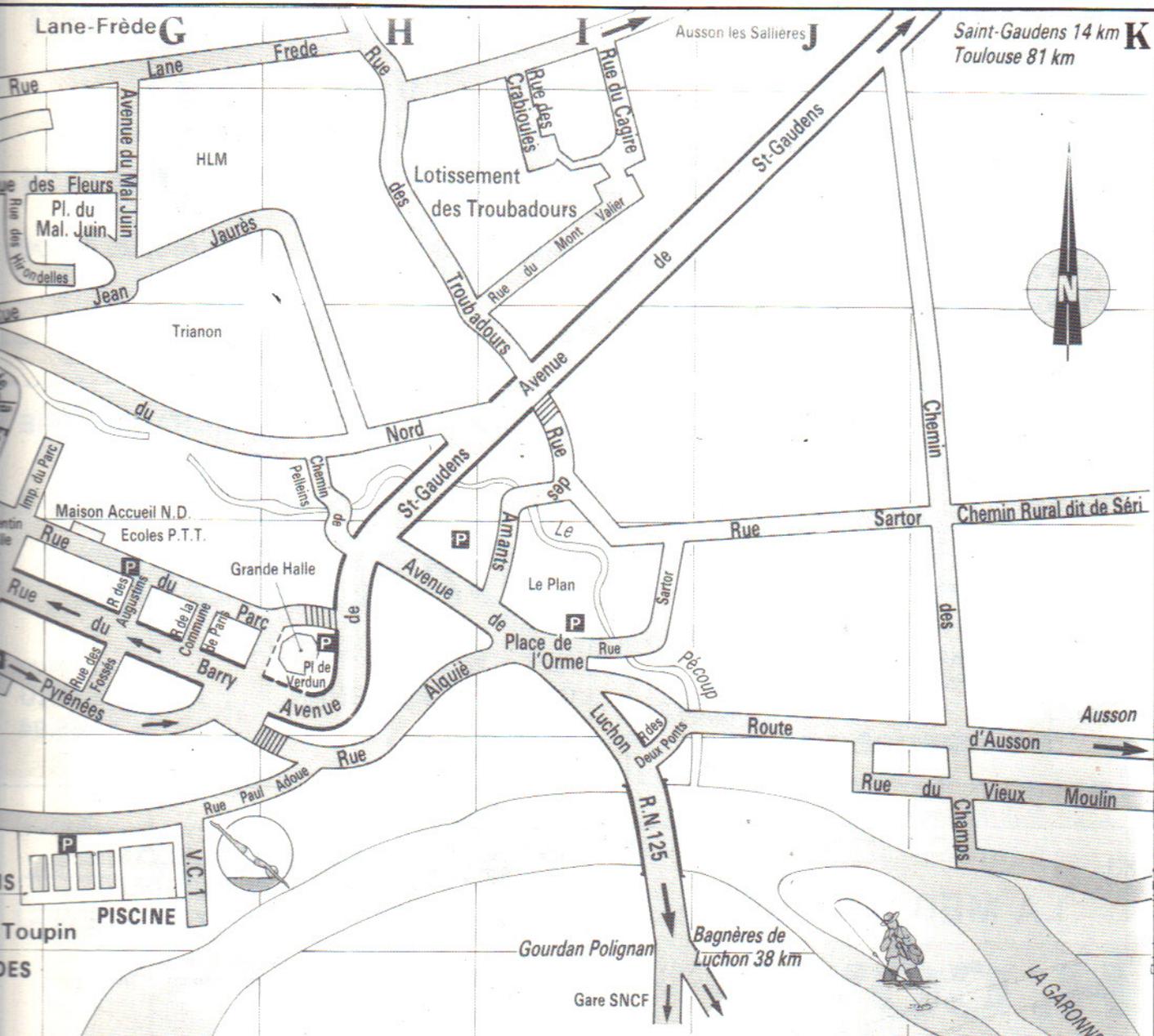
est déterminée, par les services du Cadastre, selon les critères suivants :
- Surface du logement - nombre de pièces, éléments de confort (WC, lavabo, douche, chauffage central, ascenseur etc...).

② ABATTEMENTS :

Voir les indications mentionnées au dos de votre feuille d'imposition.

③ BASE NETTE d'IMPOSITION :

Arrêtée par les services fiscaux, après déduction des abattements.



LISTE DES RUES

Abastor (rue de)	D1 B2 E2	Egalité (av. de l')	F4	Mont-Vallier (rue du)	I2	Tourelles (av. des)	C2
Abaille (pl. Valentin)	F4	Eglise (imp. de l')	F4	Nadaud (rue Gustave)	D4	Troubadours (rue des)	H2 I3
Adoue (rue Paul)	G5 H5	Fleurs (rue des)	F2 G2	Nationale (rue)	D4 E4	V.C. 1	G5
Alquié (rue)	H4 H5	Fontaine (rue de la)	F3	Neste (rue de la)	A7 B6 C6	Verdun (pl. de)	H4
Amants (rue des)	I3 I4	Fontaine du Bourg (rue)	F1 F2	Nord (avenue du)	D3 E3 F3 G3	Vieux Moulin (rue)	J5 K5
Arbazon (rue de l')	C5 C7	Fossés (rue des)	G4	Orne (place de l')	I4		
Arc (rue Jeanne)	D4 D5	Gambetta (rue)	E3	Parc (imp. du)	F3	C.E.S.	F2
Arts (rue des)	D4	Girondins (rue des)	F3	Parc (rue du)	G4	Château d'Eau	C5
Augustins (rue des)	G4	Gravette (pl. de la)	E2	Paris (rue de la Comm. du)	G4	Cimetière	C2
Aussot (route d')	J4 K4	Hirondelles (rue des)	F2	Pasteur (rue)	D4	Ecole de filles	C4
		Jaurès (rue Jean)	F3 G2	Pelleport (rue du Gal.)	H3	Ecole de garçons	E3
Barailhe (ch. de)	B2 C2	Junin (place)	G2	Pic du Gard (rue du)	F4	Ecole de voile	D7
Barry (rue du)	F4 G4	Mail (av. du)	G2	Pic du Midi (rue du)	C5	Ecole maternelle	C4
Barthier (rue du Gal.)	E4	Lacombe (rue D.)	E3	Ponts (rue des Deux)	I5	E.D.F.-G.D.F.	B4
Bigon (av. de la)	C4 B5	Lafayette (place)	F3	Pyrénées (rue des)	F4 G4	Gendarmerie	D6
Cagère (rue du)	I1 I2	Lamartrine (rue)	F4			Grande Halle	H4
Canard (imp. du)	D4	Larade (rue et pl. B.)	D3	République (pl. de la)	F4	Gymnase	F2
Capelé (ch. de)	E5 F5 G5	Lierre-Frède (rue de)	G1 H1	R.N. 117	A4	Institut Ste-Germaine	D5
Carpot (rue)	F4	Lisieux (pl. et espl.)	E4	R.N. 125	I5	Maine	F3
C.D. 34	C1	Lavel (rue)	E1 E2			Mairie	G5
C.D. 37	A5	Lochet (chemin)	A2 B2	St-Barthélemy (rue)	E3 F3	Pompier	D4
C.D. 38	A6	Luchon (av. de)	H4 I4	St-Gaudens (av. de)	H4 I3 I2 J2	Port	D8
Champs (ch. des)	K3 K4	Matelot (rue du)	E4	St-Jean (rue du)	F4	P.T.T.	F4
Côte Rouge (ch. de)	A3 B3 C3	Mazères (av. de)	B5 B6	Salvador Allende (av.)	D5 E6	Stade	E8 C6
Courrasse (rue du)	E1 E2	Mont-Aigu (rue du)	B7 C7 D5	Sartor (rue)	I4 J4	Station de Pisciculture	A2
Crébo (rue des)	I2	Mont-Aspect (rue du)	C5	Séri (ch. rural dit de)	K3	Syndicat d'Initiative	F3
		Mont-Sacon (rue du)	B6 B7	Tarbes (av. de)	B2 C2 D2	Tennis	F5
Duclos (rue J.)	B5 B6					Tennis couvert	D6
Ebbetet (rue M.)	E3						
Ecole (imp. de l')	E3						

EDICES PUBLICS

SYNDICAT D'INITIATIVE
 Place Valentin Abeille
MONTREJEAU
 ☎ (61) 95.80.22

EDI-SERVICE
 30 rue du repos - BP 100
 31002 - 05-40 13 44
 32003 - AUCH Cedex

MONTREJEAU

PATRICK SAULNERON BROCANTE
MAUBLES - BIBELOTS - VENTE - ACHAT

AU BON VIEUX TEMPS

Magasin : 2, route de Tarbes **Tél. 95.76.25**

31210 MONTREJEAU

Domicile : 32, rue d'Anglade **Tél. 95.83.25**

31210 GOURDAN-POLIGNAN

LE DEPOT S.A.R.L. DEPOVET

VETEMENTS
HOMME - FEMME - ENFANT

PRIX REDUITS

FORMULE CASH

Rue des Champs, R.N. 117

Tél. (61) 95.79.06

31210 MONTREJEAU

LES MUTUELLES DU MANS

accidents, incendie, vie, risques divers
crédit automobile et immobilier

Christian CARRERA

Directeur particulier

2, place Lafayette

Tél. 95.80.38

31210 MONTREJEAU

BOUCHERIE

CHARCUTERIE

Volailles - Rôtisserie

Pierre

DANFLOUS

Place du Pont

GOURDAN-POLIGNAN

Tél. 95.83.50

35, rue du Barry

MONTREJEAU

Tél. 95.65.94

S.A.R.L.

LA MEUBLERAIE

H. COVA

Ebénisterie d'Art, Meubles Style
reproduction d'Ancien - Agencement de Cuisine

16, av. du Nord

31210 MONTREJEAU

Tél. 95.84.93

CARS MACIAS MONTRÉJEAU - TOURISME

Pour tous vos déplacements
EXCURSIONS - VOYAGES (France - Etranger)



TAXIS * AMBULANCES * V.S.L.

SIEGE : 12 bis, avenue de la Bigorre
Tél. (61) 95.81.23

MONTREJEAU

BUREAU : 8, place Lafayette
Tél. (61) 95.85.74

PAPETERIE TABAC LIBRAIRIE

MAISON DE LA PRESSE

ARTICLES CADEAUX
LOTO NATIONAL

21, rue Pelleport

31210 MONTREJEAU

Tél. 95.83.42



**LA MAISON DE VOS RÊVES
UNE GARANTIE
CONTRE L'AVENTURE !!!**

Le béton armé vibré l'esthétique

PAVILLON TEMOIN

Avenue de Toulouse **31800 SAINT-GAUDENS**

Tél. (61) 89.24.86

Adresse commerciale :

Cabinet GUCHENS

assureur "LA PRESERVATRICE"

6 et 7, place du Nord **31800 SAINT-GAUDENS**

Tél. (61) 89.15.01

46, rue Nationale **31210 MONTREJEAU**

Tél. 95.80.78



CONSTRUCTIONS

LES IMPOSITIONS AU TITRE DES TAXES D'HABITATION ET FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES
dans certaines localités du Département

COMMUNES	TAXE D'HABITATION				TAXE FONCIERE SUR PROPRIETES BATIES			
	BASES		TAUX		BASES		TAUX	
	1983	1984	1983	1984	1983	1984	1983	1984
ASPET	3 039 710	3 479 140	4,50	5,00	1 759 690	2 053 540	13,00	13,00
AURIGNAC	2 614 550	2 990 680	5,07	6,00	1 562 860	1 882 450	9,70	11,00
AUTERIVE	13 685 440	15 694 150	7,39	7,44	6 076 150	8 824 030	14,23	14,32
BAGN. de LUCHON	18 233 650	21 030 220	3,40	3,40	15 958 040	19 958 930	10,95	10,95
BOUL. S. GESSE	4 115 240	4 863 410	6,78	6,78	2 400 770	3 027 800	14,92	14,92
CARBONNE	8 274 400	9 380 140	5,01	5,01	5 380 280	6 984 460	13,40	13,40
CASTANET	15 216 040	17 741 020	14,00	14,00	5 597 740	7 700 830	27,00	27,00
CAZERES	8 919 260	10 330 790	9,25	9,25	6 049 690	7 969 900	16,91	16,91
CINTEGABELLE	4 288 190	4 897 580	11,60	11,98	2 324 900	2 925 270	14,56	15,03
COLOMIERS	61 961 620	71 632 890	13,30	13,80	30 010 580	42 759 150	16,90	17,40
FENOUILLET	9 135 890	10 568 940	6,27	6,77	9 995 860	12 641 390	9,30	10,04
FRONTON	6 331 270	7 337 050	10,08	8,60	3 470 730	4 380 070	13,18	11,20
FROUZINS	6 798 050	7 970 490	11,20	11,48	2 099 860	3 737 140	12,00	12,29
GOURDAN	3 799 470	4 238 180	6,66	6,66	1 505 220	2 486 000	19,92	19,92
L' ISLE EN DODON	5 116 960	5 689 640	5,15	5,00	3 106 420	3 701 330	10,10	10,00
LEGUEVIN	6 162 920	7 430 440	9,24	9,39	3 436 960	5 156 670	10,67	10,84
MONTASTRUC	4 848 020	5 770 320	7,42	7,42	2 066 840	2 862 180	8,50	8,50
MONT. VOLVESTRE	6 657 530	7 530 880	8,49	8,35	3 077 790	3 987 400	14,86	14,84
MONTREJEAU	7 916 220	8 845 700	5,80	6,20	4 378 240	5 981 000	12,34	12,34
MURET	36 482 220	42 345 890	11,74	11,74	16 415 460	24 575 930	19,88	19,88
NAILLLOUX	1 477 660	1 829 950	11,45	11,45	778 320	1 003 290	15,90	15,90
PIBRAC	10 988 840	13 851 490	6,89	6,89	3 628 610	5 305 310	8,29	8,29
RAMONVILLE	46 061 040	52 727 620	8,90	8,90	11 294 010	16 998 070	14,52	14,52
RIEUMES	4 625 600	5 367 770	9,00	8,52	2 756 410	3 526 760	18,00	17,04
SAINTE BEAT	2 164 180	2 426 630	2,68	2,45	1 352 780	1 701 880	8,41	7,59
SALIES DU SALAT	5 706 190	6 392 460	5,52	5,68	3 291 880	4 617 390	14,24	14,66
SAINTE GAUDENS	44 967 500	52 630 270	3,99	4,78	23 900 690	34 080 730	9,45	10,86
TOURNEFEUILLE	34 300 020	34 584 400	9,48	12,05	10 456 180	16 317 670	25,94	26,75
TOULOUSE	972 583 240	1178 142 010	16,38	16,96	713 379 410	1032 849 210	18,33	18,98
VILLEFRANCHE	7 764 250	8 457 000	10,18	10,18	4 499 590	5 732 480	21,63	21,63
VIL. TOLOSANE	14 283 530	16 735 030	10,63	10,27	4 679 510	8 002 310	16,89	16,32

L'ACTION DU BUREAU D'AIDE SOCIALE en 1984

La vocation, l'organisation, le fonctionnement du B.A.S. vous ont été exposés dans le premier numéro de notre bulletin : la désignation de ses membres, la juste obligation de réserve qui leur est impartie ont aussi été explicitées par le bulletin de 1983, qui rendait compte également de l'activité du B.A.S. au cours de cette dernière année.

Qu'en est-il pour 1984 ?

A l'issue de huit réunions du bureau et grâce à une activité quasi permanente de ses membres, il a été possible de :

1°) Constituer, instruire, donner son avis sur une cinquantaine de situations concernant des :

- Aide médicale à domicile
- Aide médicale hospitalière
- Allocation aux adultes handicapés
- Allocation compensatrice
- Secours divers et urgents
- Aide Sociale en matière d'hébergement.

2°) Organiser deux voyages en faveur des personnes du 3^e âge :

- Le 6 Juin en Côte Basque avec déjeuner à CAMBO et visite du chateau et musée Edmond Rostand.
- Le 10 Octobre en Méditerranée. Repas à St-Pierre la Mer et visite au Cap d'Agde.

A chacun de ces voyages la car était complet : 55 personnes ont pu ainsi bénéficier de ces sorties.

3°) Offrir des fleurs à l'occasion de la fête des Mères à certaines d'entre elles inscrites au B.A.S. et qui n'ont pu participer aux voyages ci-dessus. 42 plantes vertes ont été ainsi distribuées.

4°) Préparer les colis de Noël à des personnes âgées, des personnes seules, à des malades, ainsi qu'à des personnes en maison d'hébergement.

5°) Organiser et diriger le service des Aides Ménagères à domicile.

Nous vous rappelons que ce service est géré strictement par le B.A.S. de Montréjeau depuis le 1^{er} Octobre 1983. 18 Aides Ménagères sont inscrites à notre association pour 610 heures utilisées en moyenne mensuellement au service des personnes malades ou handicapées. Ainsi quarante cinq de nos concitoyens ont bénéficié en permanence du soutien de ce service, sous la forme d'un certain nombre d'assistance à domicile, financées par diverses caisses sociales.

6°) Etudier le projet de création du Foyer Logement.

SERVICE DES AIDES MENAGERES A DOMICILE

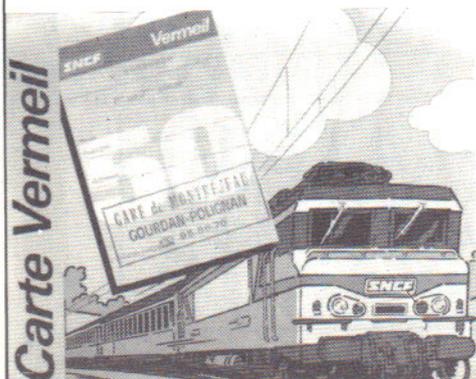
Il n'est peut-être pas impossible d'obtenir l'assistance d'une aide ménagère à domicile. Si certains aspects de votre situation vous laissent à penser qu'il en est ainsi, RENSEIGNEZ-VOUS auprès du B.A.S. à la Mairie.

BUDGET DU B.A.S. EN 1984

DEPENSES	
Alimentation	26 000
Rémunération du Personnel	280 000
Charges sociales	108 609
Impôts et Taxes	397
Repas et Voyages 3 ^e âge	9 700
Secours et argent	5 000
Subventions diverses	2 000
Prélèvement pour dépenses d'investissement	50 000
Déficit de fonctionnement 1983	1 391
TOTAL	483 097

RECETTES	
Location Immeubles	1 000
Part sur concessions cimetièrre	5 000
Revenus des titres et rentes	97
Subvention de la Commune	25 000
Produits des quêtes et dons	2 000
Participation des Caisses à l'Aide Ménagère	450 000
TOTAL	483 097

Si vous avez Madame 60 ans ou plus,
Monsieur 62 ans ou plus,



la S.N.C.F.
vous propose
l'abonnement
CARTE
VERMEIL
50%
de réduction
en période
bleu

VOTRE FLEURISTE

G. CARRERA

Toutes compositions florales
Graines - Semences - Service TELEFLEUR

26, place Valentin-Abeille

Tél. 95.81.70

31210 MONTREJEAU

P.O.S. PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

L'élaboration d'un plan d'occupation des sols a été décidée le 25/11/1983, libérant ainsi pour 3 ans notre commune de la règle limitant strictement la construction en dehors des zones aujourd'hui urbanisées.

Cette décision a été transmise :

- au Commissaire de la République
- aux Présidents :
 - du Conseil Régional
 - du Conseil Général
 - de la chambre d'agriculture
 - de la Chambre de Commerce et d'Industrie
 - de la Chambre des Métiers
- aux Maires des Communes limitrophes.

afin qu'ils interviennent pour ce qui les concerne.

Durant cette année 1984, reprenant pour base de ses travaux, l'étude déjà en instance depuis plusieurs années, mais en tenant compte d'une part des changements intervenus (transaction sur les parcelles - emplacement de la voie rapide) et d'autre part de la volonté de répartir au mieux des intérêts de la commune les constructions et les activités diverses, artisanales et agricoles, existantes ou potentielles, la commission d'urbanisme a transcrit dans le plan de zonage les choix d'aménagement.

Ce travail concret de l'élaboration a pris forme définitive lors de la réunion du 23 novembre : c'est ce projet qui reviendra devant le Conseil : il sera alors arrêté.

Après les avis officiels, le Maire rend public le P.O.S. et le soumet à l'enquête publique.

Ce sera donc courant 1985 qu'un commissaire enquêteur

recueillera sur un registre les diverses observations de la population - observations pouvant éventuellement entraîner d'ultimes modifications.

Il est possible, après une année de réflexion de dégager les caractéristiques du plan proposé.

a) offrir suffisamment de terrains à bâtir pour permettre d'accueillir les candidats constructeurs : ce sont les zones U et Na dont les équipements, échelonnés dans le temps, ne doivent pas peser trop lourdement sur les finances communales, et dont les emplacements sauvegardent les terres agricoles et n'entravent pas leur exploitation.

b) créer des zones réservées à l'artisanat ou à l'industrie dont la situation géographique répartie à l'Est, à l'Ouest et au Nord, peut favoriser des activités diversifiées. L'aménagement de la zone nord, propriété de la commune, dite zone de Barailan, est d'ores et déjà mis à l'étude.

c) réserver au Nord de la commune une succession de surfaces permettant d'envisager la création d'une voie Est Ouest, reliant entre elles les routes et chemins rayonnant du centre urbain vers Cuguron et les Tourreilles.

Si dans ces caractéristiques, l'aspect économique paraît avoir la plus belle part, l'effort fait pour l'aménagement d'espaces verts, la réservation d'espace boisés pour en interdire le défrichement, l'aménagement du plan d'eau, les travaux sur les places V. Abeille et Lafayette, attestent de la volonté de vos élus de développer l'activité et de parfaire l'attrait de notre cité.

L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION de L'HABITAT

En 1981, la ville de MONTRÉJEAU mettait en place pour une durée de 3 ans une opération programmée d'amélioration de l'habitat. Les objectifs visés étaient simples :

- 1/ Améliorer les conditions de logement des propriétaires occupants.
- 2/ Développer du locatif car la demande en logement était très difficilement satisfaite.
- 3/ Améliorer le cadre de vie en général, c'est à dire aménager des espaces publics pour rendre la ville plus attrayante.

Même si chacun, à un moment ou à un autre a pu voir autour de lui des travaux se réaliser, il importe, rapidement, de voir ce qui en 1984 a déjà été fait et ce qui reste à faire dans les années à venir.

Ce qui a été fait...

Sans entrer dans le détail de chiffres "indigestes" il importe de se rendre compte qu'en un peu plus de 3 ans :

- * 110 logements ont été réhabilités dans le centre ville, tant en locatif qu'en logement de propriétaires occupants.
- * 3 aménagements d'espaces publics ont été réalisés, ou sont actuellement en train de voir le jour (cheminement piéton, place Lafayette, place Valentin-Abeille).
- * Plus de 900 personnes ont été régulièrement renseignées sur les problèmes de logement qui se posaient à elles.
- * Plus de 1 milliard de centimes a été investi directement dans les travaux de logement réalisés, à plus de 90% par l'artisanat local.

Ce qui se réalise actuellement...

Il importe que tout le monde soit au courant des réalisations actuelles car trop de personnes, par manque d'information passent souvent à côté d'aides auxquelles elles pourraient prétendre...

Plus de 20 logements sont en cours de réalisation, toutes celles et tous ceux qui aujourd'hui, cherchent un logement peuvent s'inscrire à la mairie et seront ainsi mis en contact avec les propriétaires concernés.

Les riverains de la place Valentin Abeille peuvent encore prétendre à des subventions municipales pour le ravalement de leur façade et la peinture des menuiseries extérieures à condition que leur bâtiment soit en façade de la place. Une dizaine de demandes ont déjà été enregistrées en mairie, les premiers accords pour le démarrage des travaux ont été délivrés...

Le service "d'information logement" géré par l'ARIM, continue de fonctionner tous les jeudis après midi à la Mairie de MONTRÉJEAU. L'ensemble des habitants, qu'ils soient dans le périmètre de l'OPAH, ou à l'extérieur peuvent venir y chercher réponse à leurs problèmes en matière de logement (information financière, juridique, technique, etc...).

Ce qui reste à faire...

Sans rentrer dans le détail des futures réalisations en matière de logement et de cadre de vie on peut considérer d'ores et déjà que le devenir de l'OPAH de MONTRÉJEAU s'articulera sur 3 volets :

- Continuer et terminer les réalisations en cours et poursuivre l'assistance aux particuliers en matière de logement qu'ils soient propriétaires ou locataires.
- Promouvoir à travers le logement et l'aménagement des espaces publics, la ville de MONTRÉJEAU.
- Mettre en œuvre des actions nouvelles soit en habitat ancien soit en habitat neuf tout en assurant un suivi social des opérations qui permettront à MONTRÉJEAU d'être compétitive dans l'accueil de nouvelles populations.

- Même si au seuil de 1985 de nombreuses opérations sont encore à réaliser, on ne peut que constater l'efficacité de l'action engagée depuis 3 ans déjà, et

espérer que les futures réalisations continueront d'alimenter l'économie sociale et d'agir ainsi sur le développement de MONTREJEAU.

TRAVAUX DE DIVERSES COMMISSIONS

COMMISSION AGRICOLE

Installation dans notre ville, impasse de la Perception du siège administratif de l'UPRA ovine (unité de sélection et de promotion des races ovines Pyrénées centrales). Bureau ouvert au public tous les lundis. Pour les rendez-vous, permanence téléphonique n° (61) 95.94.17 Mlle TOUZET.

COMMISSION FOIRES ET MARCHÉS

Le succès remporté cette année par la foire aux chiens tant par le nombre que par la haute sélection des animaux présentés à la vente ou en concours a montré que cette manifestation publique dépasse désormais largement les limites de notre canton et même de notre département.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Un tour de ville suffira à chacun pour se convaincre que les promesses faites d'embellir notre cité ne sont pas restées vaines paroles. Certes, si certains chantiers gênent les habitudes et la quiétude de nos concitoyens, nous leur disons que très bientôt leur patience sera récompensée. Les réalisations achevées à ce jour (carrefour avenue du Nord RN 117, jardin de la poste et son parking, jardin de Lassus) semblent avoir rencontré une approbation unanime. D'aucuns diront que les choses ne vont pas vite, mais Paris ne s'est pas faite en un jour.

Un concours primé sera ouvert en 1985 pour récompenser et encourager les maisons les mieux fleuries de notre ville.

ACTION CULTURELLE

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

Installée un peu à l'étroit dans les locaux de la Mairie (salle du Conseil Municipal) la bibliothèque municipale propose à ses lecteurs quelque 2000 ouvrages émanant :

— Pour 1600 du fonds local (classique, romans, policiers...)

— Pour 400 de la Bibliothèque Centrale de Prêt. (200 romans, 100 documentaires, 100 jeunes).

Les trois passages du bibliobus dans l'année permettent un renouvellement constant des livres proposés à la curiosité du lecteur.

Pour une cotisation dérisoire (10 F. à l'année) suffisant à peine à couvrir les pertes et détériorations, chacun peut s'adonner ainsi à sa passion favorite, une grande souplesse de fonctionnement permettant à chacun de retirer un nombre de livres importants.

La bibliothèque est ouverte les lundis et mercredis de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.

ECOLE DE MUSIQUE :

Afin de permettre à nos jeunes administrés d'acquérir des notions de musique, il a été créé une école municipale, placée sous la direction de Monsieur

AREXIS.

Elle fonctionne tous les mercredis après-midi à partir de 14 heures dans les salles de réunion des anciennes écoles (rue Saint-Barthélemy)).

Les cours de solfège sont assurés par M. AREXIS, les cours d'instruments par M. CLEMENT.

TARIFS : Participation mensuelle par enfant : 31,50 F.
à partir de 2 enfant : 21,00 F.
(mêmes tarifs pour solfège et instrument).

Renseignements et inscriptions pendant les cours.

ECOLE DE DANSE :

Placée sous la direction de Madame CAIRE PETERSEN Haydé, l'école municipale de danse est ouverte aux jeunes enfants et adolescents de notre commune.

Elle fonctionne également tous les mercredis après-midi de 17 h. à 19 h. dans la salle de danse des Troubadours (anciennes écoles, rue St-Barthélemy).

Les cours sont gratuits.

Madame CAIRE, professeur agrée par la Fédération Française de danse classique et contemporaine est ancienne danseuse étoile de l'opéra de Bruxelles.

Renseignements et inscriptions pendant les cours.

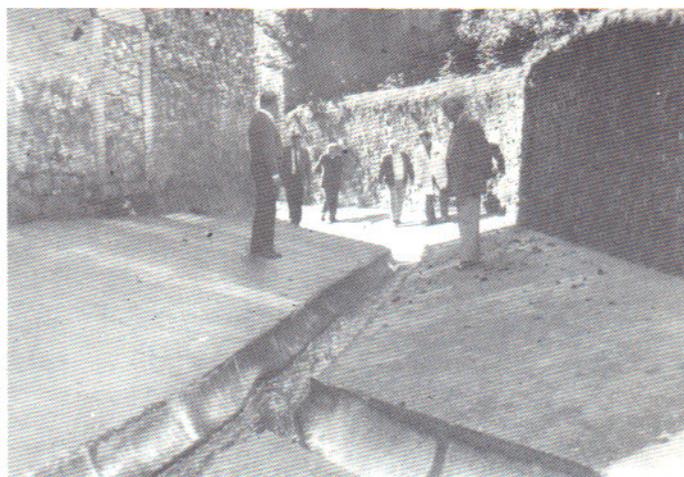
COUVERTURE D'AMENAGEMENT DE L'ESTUAIRE DU PECOUP

Coût des Travaux : 150 000 F.

FINANCEMENT :

Emprunt : 108 000 F.

Subvention : 42 000 F.



JARDIN DE LA POSTE

Aménagé dans le cadre du Pool

Routier :

Montant : 134 402 F.

Subvention : 46%



JARDIN BOULEVARD DE LASSUS

Aménagé par le personnel communal



TRAVAUX URBANISATION

AVENUE DE SAINT-LAURENT

Coût Total : 412 000 F.

Emprunt : 100 000 F.

Subvention : 284 800 F.

Prélèvement sur Fonct. : 27 200 F.

412 000 F.



CHAUFFAGE SOLAIRE

FINANCEMENT :

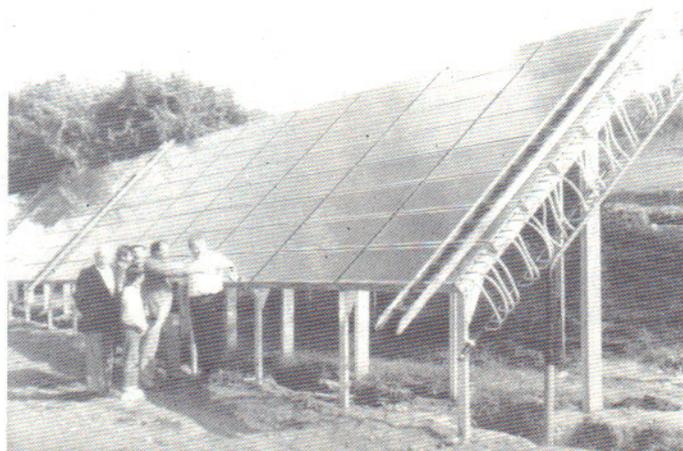
Emprunt : 186 660 F.

Subvention : 124 000 F.

310 660 F.

Coût des Travaux : 310 660 F.

dont 63 728 F. effectués en Ré-
gie par le personnel communal.



TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PLACES

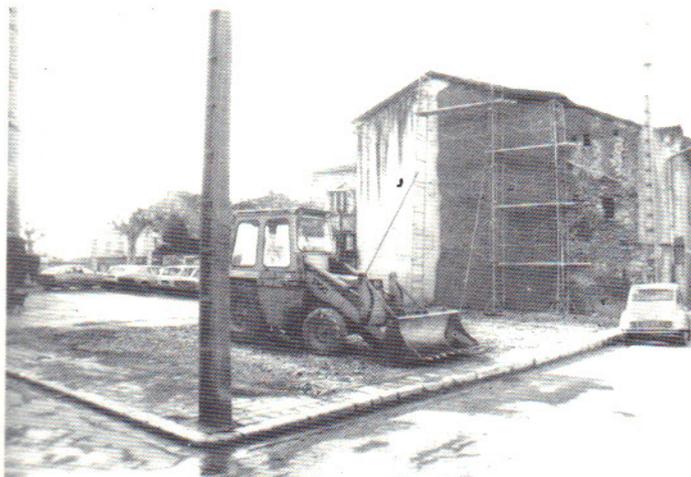
Montant des travaux : 2 589 058 F

FINANCEMENT :

Emprunt : 1 315 124 F.

Subvention : 1 273 934 F.

2 589 058 F.



RENOVATION DE LA PERCEPTION

Côut de l'opération : 960 000 F.

FINANCEMENT :

Emprunt : 900 000 F.

Fonds T.V.A. : 60 000 F

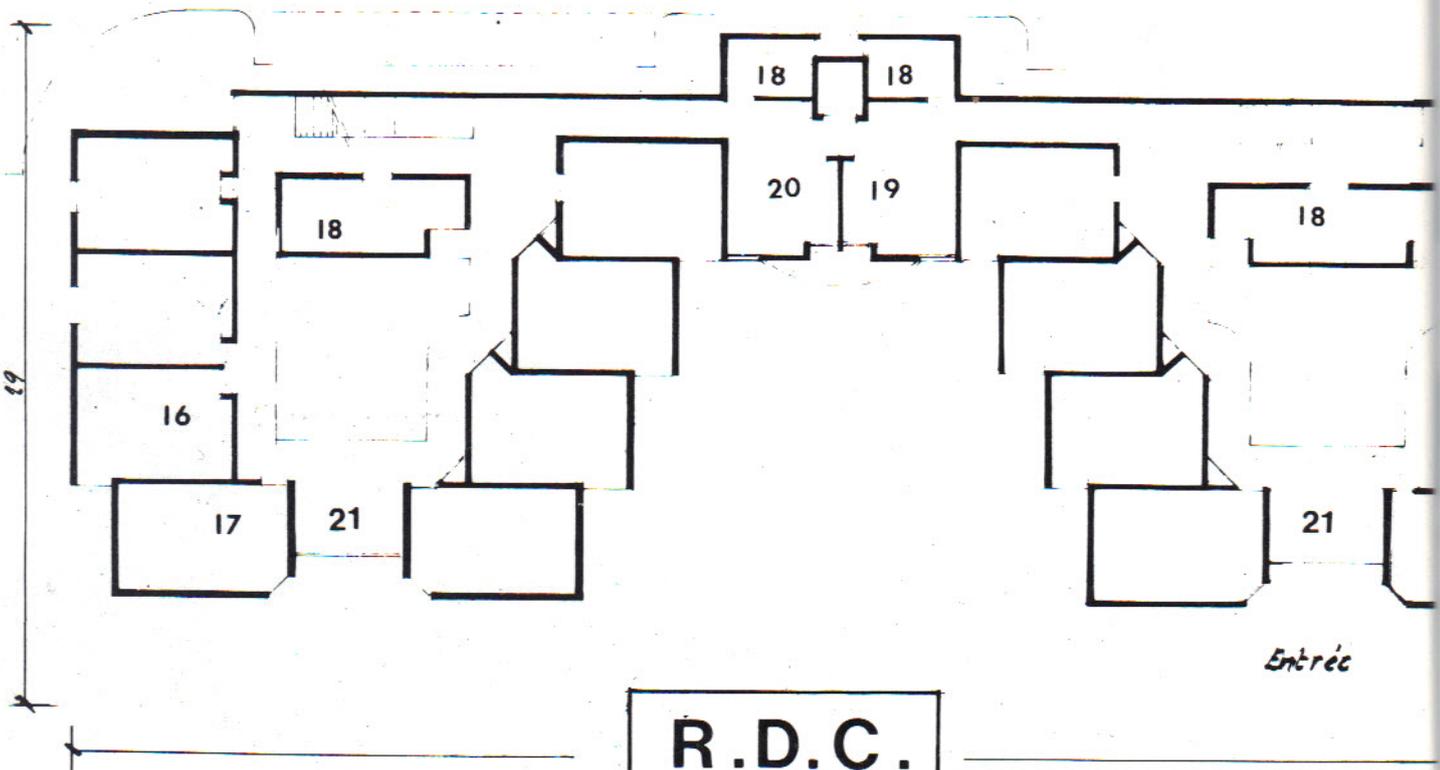
960 000 F.

Rentabilité : Les loyers doivent assurer en grande partie le remboursement de l'annuité d'Emprunt.



LOGEMENTS FOYER POUR PERSONNES AGÉES MONTRÉJEAU

facade



AVANT PROJET

Le 19 Mars 1984, la Commission administrative du Bureau d'aide sociale a décidé de construire ce Foyer sur un terrain appartenant à la Commune et situé avenue de Mazères.

Le 2 Novembre 1984 le Prefet de la Haute-Garonne prenait l'arrêté officialisant ainsi cette opération sur le plan administratif ; conformément aux dispositions réglementaires.

Le dossier établi par la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales a été affiché en Mairie pendant un mois. Il a également été diffusé pour information à divers organismes de protection sociale.

L'avant projet prévoit l'accueil de 6% résidents, répartis dans 38 logements à 1 lit et 12 à 2 lits, comprenant :

- Une pièce principale - une salle d'eau - wc - un rangement et une cuisine permettant aux occupants de vivre de façon indépendante lorsqu'ils le souhaitent.
- Parmi les services communs ou travaux :
 - Salle d'accueil
 - Salon - Salle de télévision
 - Salle à manger.

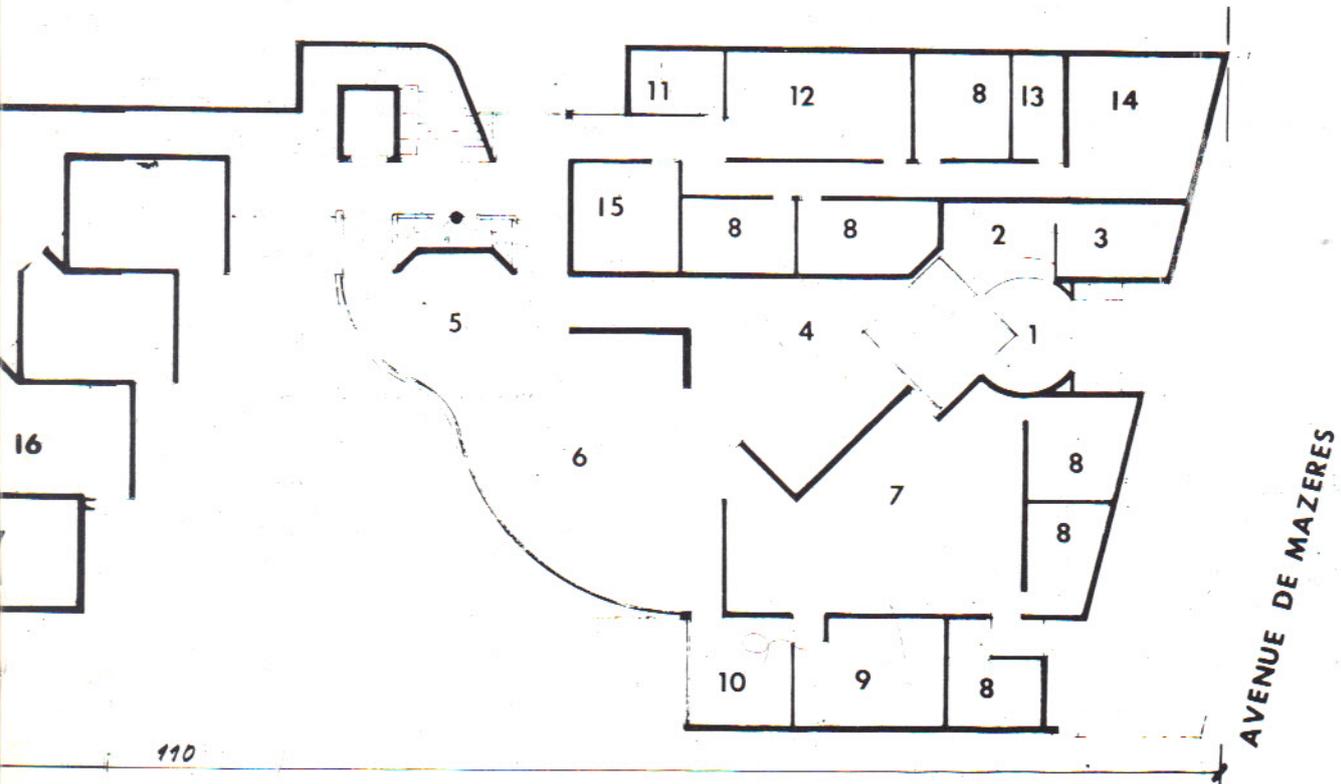
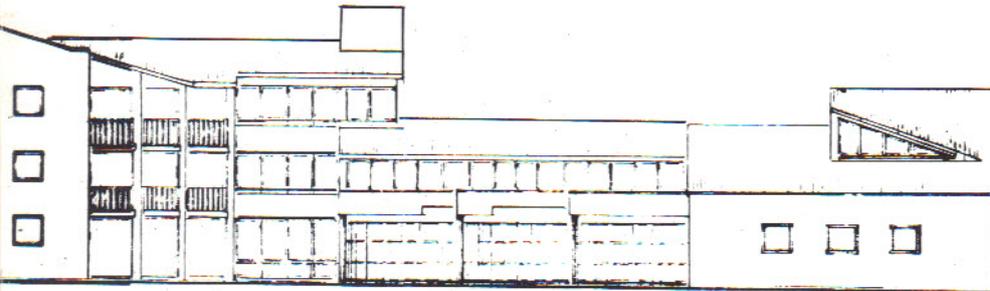
La conduite des travaux de construction a été confiée à l'office départemental d'H.L.M. ; ils seront entrepris dès que le financement aura été dégagé.

Le Bureau d'Aide Sociale assurera la gestion de ce foyer et remboursera les annuités d'emprunts sur 34 ans.

Un mot encore : il s'appellera
"FOYER MONTROYAL"

- | | |
|----|------------------------------|
| 1 | ACCUEIL |
| 2 | SECRETARIAT |
| 3 | BUREAU ADMINISTRATION |
| 4 | HALL |
| 5 | SEJOUR |
| 6 | SALLE A MANGER PENSIONNAIRES |
| 7 | PREPARATION REPAS |
| 8 | RESERVES |
| 9 | VESTIAIRE PERSONNEL |
| 10 | SALLE A MANGER PERSONNEL |
| 11 | LINGE SALE |
| 12 | LINGERIE |
| 13 | LOCAL INCINERATION POUBELLE |
| 14 | LOCAL TECHNIQUE |
| 15 | CHAPELLE |
| 16 | CHAMBRE 1 LIT |
| 17 | CHAMBRE 2 LITS |
| 18 | LOCAUX DE SERVICE |
| 19 | SALLE A MANGER |
| 20 | SALLE TELEVISION |
| 21 | RENCONTRE |

sud



H. ROUCH Architecte D.P.L.G 8 rue Ste anne 31000 Toulouse

SUPERMARCHE

TIMY

''Distribution Directe''

FRUITS et LEGUMES - VIANDES

CENTRE VILLE MONTREJEAU

*Entreprise Générale
du Bâtiment*

J. JORDA

MONTREJEAU

GOURDAN-POLIGNAN

Tél. 95.81.74

**CLUB IMAGE
PHOTO CINEMA**

Charles BOZZOLAN votre photographe

REPORTAGES PORTRAITS

IDENTITES — MARIAGES

26, rue du Barry

31210 MONTREJEAU

Tél. 95.83.39

ARTICLES MENAGERS

BAZAR

MAISON

MOUREMBLES

Tous revêtements de sols

Pose par spécialistes

Place Valentin-Abeille

MONTREJEAU

Tél. 95.82.43

Succursale : 6, rue Victor-Hugo

LANNEMEZAN

QUINCAILLERIE FERS TUBES

Ets BICHET

CHAUFFAGE - MENAGE

Qualité - Service - Prix

36, rue du Barry

31210 MONTREJEAU

Tél. 95.80.49

ON Y VIENT

ON Y REVIENT

ON S'EN SOUVIENT

CODEC

10, rue Nationale

31210 MONTREJEAU

2, place du Pont à GOURDAN

Tél. 95.81.93

1 CODEC c'est bien 2 CODEC c'est mieux

**PISCICULTURE
DU NISTOS**

''Pour votre plaisir gastronomique''

Exploitant M. DUHAMEL

65150 SEICH

Tél. (62) 99.02.93

COIFFURE MIXTE

MARIE-HELENE

Coupes moderne et classique

Traitements KERASTASE

BRUSHINGS

1, place de la République

MONTREJEAU

Tél. 95.85.63

LE CLUB DES CHEVEUX D'ARGENT :

Le club des cheveux d'argent créé en 1976 réunit actuellement une centaine de membres.

Un local rue des Girondins a été mis à la disposition du club. Deux fois par semaine, l'après-midi, le club accueille toutes celles et tous ceux qui désirent se distraire, soit en conversant, soit en jouant à divers jeux de société, soit en confectionnant des ouvrages.

De nombreuses sorties en car ainsi que de nombreuses fêtes sont organisées et se passent toujours dans un climat de détente, de réconfort et de sympathie.

BALL-TRAP :

Président et Responsables : SUBERBIELLE Christian. Tél. (61). 95.87.66.

Installations : "Camping MIDI-PYRENEES" - 31210 MONTREJEAU.

Le club organise tous les ans de début Avril à fin Juillet 5 à 6 concours, soit sur fosse universelle (cinq appareils) soit sur fosse Américaine (1 appareil) soit en parcours de chasse.

Egalement des tirs d'entraînements ont lieu tous les samedis de 16 h. à 19 h.

BULLETIN D'INFORMATIONS :

BASKET-BALL

L'aiglon Sportif Montréjeaulais : C'est, en compétition, 2 équipes séniors, filles et garçons, qui jouent cette année pour la montée en division d'honneur. Mais c'est aussi un grand club de jeunes : Deux équipes d'adolescents, quatre équipes d'enfants, et vingt "baby" de 7 ans. Une école de basket, animée par trois de nos séniors, fonctionne tous les samedis de 14 h. à 17 h. au gymnase municipal. Bon esprit, belle ambiance, bons résultats, et 110 licenciés. Voilà l'A.S.M. Venez voir jouer nos séniors ! ! Vous serez surpris du spectacle.

CLUB DU CHIEN DE DEFENSE ET DE RECHERCHE :

Depuis sa création en 1978, le club a vu le nombre de ses adhérents passer de 15 à 27, totalisant actuellement une trentaine de chiens au dressage. Disposant, grâce à la commune, de son matériel et de son propre terrain où s'effectuent les entraînements hebdomadaires, le club a pu réaliser cette année en plus de sa démonstration annuelle, deux autres manifestations publiques dans les communes voisines. Il est à noter qu'un chien dressé a déjà participé activement et avec succès aux recherches d'une personne disparue.

LE MONTREJEAU FOOTBALL CLUB :

Le M.F.C., fondé en 1979, évolue en promotion de 1^{ère} division du district du Comminges.

Invaincu en 3^e série, il a su gravir les échelons, grâce à la bonne volonté des dirigeants, entraîneurs et des joueurs, pour se retrouver aujourd'hui à la place qu'il occupe. Il reste un club redouté de tous ses adversaires, des pupilles aux séniors.

Le M.F.C., est composé de 106 licenciés répartis en 2 équipes de séniors, une de juniors, une de cadets, une de minimes et deux de poussins.

Les entraînements ont lieu tous les mardis, mercredis et jeudis au stade du Château d'Eau.

Le siège du club est place Valentin-Abeille "Chez Gégé",

Son bureau est composé d'un Président : M. DARBON Louis, de deux vices-présidents : MM PUJOL et NOGALES Jean-Luc, d'un secrétaire : M. SICAIRE, d'une trésorière : M^{me} SARTHOU

Entraîneurs : MM. FERRER et CANUT - séniors
M. SCHERRER Emile - réserves
M. MARTIAL - juniors
M. SCHERRER Alain - cadets
M. PUJOL Didier - minimes, pupilles et poussins.

LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE :

Affiliée à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire, la section locale de G.V. organise des séances de mise en forme destinées à lutter la sédentarité, à rechercher la détente nerveuse, améliorer l'attitude, affiner le geste et améliorer les relations interpersonnelles.

La G.V., en valorisant à la fois l'autonomie de l'individu et la richesse de la relation au groupe, cherche à donner à chacun les moyens de prendre en charge ses propres besoins, sa propre demande, dans la joie de vivre avec les autres.

Les séances se déroulent au gymnase municipal :

- le lundi de 19 h. à 20 h.
- le mardi de 15 h. à 16 h.
- le mercredi de 19 h. à 20 h.
- le jeudi de 19 h. à 20 h. (volley ou tennis)
- le vendredi de 19 h. à 20 h. (gym tonic).

Les séances sont placées sous la responsabilité de deux animatrices, Mesdames GIBERT et RODRIGUEZ. Elles sont ouvertes à tous les adultes, de 18 à 100 ans, dans tous les milieux sociaux.

Renseignements et inscriptions le soir : tél. 95.70.61 et 95.81.13.

LE JUDO CLUB MONTREJEAULAIS :

Fondé en 1955 le Judo Club Montréjeaulais rassemble chaque saison de 70 à 100 filles et garçons de 10 à 77 ans;;;

Régulièrement affilié à la F.F.J.D.A., le Judo Club est aussi agréé par le Ministère du Temps Libre, Jeunesse et Sports.

Animé par M. CHEMIT Vincent, ceinture noire 2^o Dan et son équipe technique, les entraînements ont lieu chaque semaine le mercredi et samedi de 18 à 20 heures (salle annexe du gymnase municipal). Un dimanche sur deux, le Judo Club propose également un footing ouvert à tous à 10 heures autour du plan d'eau.

- Outre de former de nombreuses ceintures noires de valeur, le Judo Club s'honore d'un champion de France et de plusieurs champions départementaux et régionaux.

- Promoteur et principal animateur des entraînements collectifs du sud du Département, le Judo Club organise chaque saison des stages et des compétitions et attribue annuellement des bourses de perfectionnement.

Pour tous renseignements s'adresser au (61) 95.83.34.

Résultats de la saison 83/84 :

- 4 champions et championnes départementaux
- 4 champions et championnes Régionaux
- 1 nouvelle ceinture noire.

CLUB DE TIR "LA CIBLE" :

- Club de Tir "LA CIBLE" affilié F.F.T.
- Tir pistolet tous calibres à 25 m.
- Tir carabine 22 lr à 25 m.

Renseignements : Tél. 95.77.71.

Siège social : bar "Le Comminges" place Valentin-Abeille. Tél. 95.73.57.

ASSOCIATION MONTREJEAULAISE DE RADIO MODELISME : Camping Midi Pyrénées Montréjeau

Programme des manifestations programmée pour 1985

- dimanche 26 Mai au camping Midi Pyrénées courses de voitures tout terrain,
- lundi 27 Mai 1985 également au camping Midi Pyrénées courses de voitures de piste,
- dimanche 7 Juillet 1985 au lac de Montréjeau modélisme naval,
- dimanche 4 Août l'après-midi au terrain de Clarac démonstration d'aéro modélisme,
- samedi 7 Décembre 1985 exposition de modèles réduits.

VELO CLUB MONTREJEAULAIS :

- Siège social : Hôtel des 3 Vallées - Montréjeau
- Président M. DUBOIS.

Le vélo club, organise chaque année une quinzaine de courses. Tous les ans : le cyclo cross, le prix des commerçants, le prix du Mont Royal, la Nocturne de la Saint-Jean, concourent à l'animation de notre ville et au développement de ce sport.

TROUBADOURS DU MONT-ROYAL :

Les répétitions de danses folkloriques ont repris le 1^{er} Octobre au local de la rue St-Barthélemy aux horaires suivants :

- Chaque samedi à 14 h. pour les aînés sous la direction de Madame CAIRE et à 16 h. 30 pour le groupe d'enfants de 8 à 13 ans sous la direction de Marie-Dominique LADERE.

Les inscriptions des nouveaux membres sont prises ces mêmes jours et heures.

Pour les jeunes musiciens accompagnant les danses, les répétitions ont lieu aux mêmes heures et jours. Instruments demandés : accordéon, violon, flute, clarinette.

Nos pâtres et pastourelles parmi les différentes sorties effectuées cette année 1984 dans la région ont été appelés dans les différentes stations thermales : Luchon, Salies-du-Salat, Bagnères-de-Bigorre, Capvern... Sur le plan local ils ont participé à l'animation du Festival international et de l'Exposition Artisanale. Ils ont terminé leur saison par un déplacement à Paris appelés en groupe vedette aux grandes fêtes de Garches.

Mais auparavant au cours d'une tournée de 15 jours ils ont participé à divers festivals et fêtes dans le sud de la Yougoslavie en Macédoine, dont l'important festival de Bitola à la frontière grecque, où ils ont retrouvé leurs Yougoslaves de Kumanovo.

Et d'ores et déjà il est question d'une importante tournée en Sicile pour l'été 1985.

Merci à tous ces jeunes de continuer à faire connaître et applaudir ainsi chaque année en pays étrangers plus ou moins lointains Montréjeau et nos Pyrénées.

CLUB DE BRIDGE MONTREJEAULAIS :

Créé au début de l'année 1984, le club de bridge de Montréjeau, situé à **L'hôtel du Parc, place Valentin-Abeille**, compte aujourd'hui une quarantaine

d'adhérents, et a le plaisir de recevoir souvent des bridgeurs des clubs voisins et amis.

Outre le tournoi hebdomadaire du mardi soir - (20 heures 30), le club est ouvert le mercredi après-midi à partir de 14 h 30, et les samedis et dimanches après-midi, à 15 heures.

L'initiation est assurée, ainsi que le perfectionnement. Quatre équipes sont engagées en compétition, et nos ambitions ne s'arrêtent pas là.

ECHIQUIER COMMINGEOIS :

Le club se réunit tous les vendredis à partir de 21 h. dans une salle de l'ancienne école des garçons, rue St-Barthélemy - 31210 Montréjeau.

Ce club est ouvert à tous, même aux débutants. On peut y disputer des parties amicales et s'inscrire à des championnats de parties rapides ou officielles, ainsi qu'à la coupe de la ville par élimination directe.

ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE MONTREJEAU : Président M. BAUTE BONNE-MAISON

"Les commerçants de Montréjeau, groupés en association, dynamisent par des actions ponctuelles la vie commerciale de leur ville : carte de fidélité avec tirage au sort de lots importants, avec aussi animation musicale des rues le lundi et le samedi pendant ces actions".

L'ASSOCIATION DES ARTISANS DU HAUT COMMINGES :

Créée il y a près de trois ans pour la promotion et la solidarité des artisans de la région, l'Association des Artisans du Haut Comminges regroupe une quarantaine d'artisans et d'artisanes de toutes professions.

L'association organise mensuellement des soirées d'information et de réflexion ouvertes à tous : social, marketing, fiscalité, etc...

Dans le même temps, l'association s'emploie à mettre sur pied et propose à tous les artisans et artisanes du Comminges des stages de perfectionnement... isolation thermique, gestion, informatique etc...

Chaque année à la mi-Juin, l'association organise sous la grande halle une exposition spécifiquement artisanale. Le succès croissant de cette importante manifestation s'est vu confirmé cette année par 3 000 visiteurs.

Enfin l'association des artisans du Comminges s'efforce de promouvoir l'artisanat de notre région sur d'autres lieux : cette année en participant au salon de l'habitat et du confort à St-Gaudens.

Le secrétaire de l'association est quotidiennement à la disposition de tous et de toutes au : (61) 95.83.34.

CROIX ROUGE FRANÇAISE Comité de Montréjeau

La Croix Rouge Française est une association nationale privée et indépendante, reconnue d'utilité publique, qui sert et propage l'idéal de solidarité et de dignité commun à toutes les sociétés de Croix Rouge à travers le monde : **apaiser et prévenir toutes les souffrances physiques et morales.**

A titre indicatif, le Comité de Montréjeau a en 1983 formé 27 nouveaux secouristes, a assuré plus de 30 postes de secours, a envoyé 119 colis de 4 repas en Pologne. En 1984, 11 684 F. ont été recueillis pour l'opération SAHEL.

FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE :

Section de Montréjeau - Président, M. Bruno FIOCCO
8 place Valentin-Abeille.
Secrétaire A. BAQUE Tél. 95.84.55.

La section cantonale de l'Association des Prisonniers de guerre et Combattants (A.C.P.G.) compte plus de 150 membres.

LA FNACA :

Fédération nationale des anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie, est une association spécifique à ceux qui ont participé, entre 1952 et 1962 aux combats d'Afrique du Nord.

Son Comité Cantonal regroupe une soixantaine d'adhérents.

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE MONTREJEAU :

Complémentaire du CENTRE DE SECOURS, l'association Amicale des Sapeurs Pompiers de Montréjeau a été constituée en 1934. Son objectif est essentiellement MORAL et SOCIAL. Elle a pour mission principale de participer à la protection sociale des Sapeurs Pompiers de la Compagnie de Montréjeau, qui sont tous des VOLONTAIRES, assurant LEUR SERVICE en sus des obligations de leur métier, de leur profession ou de leur emploi.

ASSOCIATION DES VEUVES CIVILES :

L'association des Veuves Civiles chefs de famille de la Haute-Garonne dont le siège social est à Toulouse, 7 rue des Arts, a pour but d'informer les veuves sur leurs droits, de les aider moralement à faire face à leur situation en leur donnant tous les renseignements utiles afin de leur permettre de défendre leurs intérêts moraux et matériels.

A cet effet une permanence se tient le premier lundi du mois de 10 heures à 12 heures à la mairie de Montréjeau. Une adhérente de l'Association vous y accueille et vous aide à résoudre vos problèmes.

AMICALE DES DONNEURS DE SANG :

Présidente : M^{me} CHEVALLIER, 47, av. de Tarbes.

Au cours de cette année 421 flacons ont été collectés par les services de la Transfusion sanguine. Malgré l'apport de nouveaux donneurs venus spontanément, c'est vers les jeunes que nous nous tournons pour leur demander d'assurer la relève des donneurs touchés par la limite d'âge. D'avance nous les remercions.

UNION SPORTIVE MONTREJEAULAISE :

**U.S.M. : Siège social GRAND CAFE CENTRAL
31210 MONTREJEAU - Tél. (61) 95.80.20**

SAISON 84. 85.

Président	M. LAFFORGUE Jean-Louis
Vice-Présidents	M. ABADIE Pierre M. ROGE Raymond M. CAVERT Bernard
Secrét. Général	M. PENE Maurice
Secrét. Adjoint	M. PAZ Abel
Trésor. Général	ANTICHAN Alain
Trésor. Adjoint	POLAK Jean

Nombre de licenciés au 10/08/84

- Benjamins 15
- Minimes 7
- Cadets 13
- Juniors 20
- Séniors 58

Total 113

ENTRAINEMENTS : Ecole de Rugby le mercredi après-midi sous la conduite de CAPELLE Joël, GADIA Philippe, MERLE Patrick, ANOUY Patrick.

CADETS - JUNIORS : Le mardi soir, sous la conduite de M. DELPHIN Norbert.

LES SENIORS : Le mardi et vendredi soir. Entraîneur RUFFART René.

RESULTAT SAISON PRECEDENTE : pas de qualification pour le championnat de France pour les séniors.

JUNIORS : Qualification en coupe Danet

PALMARES :

U.F.F.F.A. Champion
des Pyrénées 1921 4^e série
de France 1921 4^e série
des Pyrénées 1922 3^e série
des Pyrénées 1934 3^e série
des Pyrénées 1934 3^e série
des Pyrénées-Armagnac-Bigorre
1944 3^e série
Finaliste championnat de France
Promotion 1951

F.F.R. Finalis. Champion. des Pyrénées 1952
Champion des Pyr. Honneur 1955
Champion de France Honneur 1955
Champion de France 3^e division 1958
Champion des Pyr. 2^e et 3^e div. 1959
1/2 finaliste championnat de France
3^e division 72/73

LA BOULE SPORTIVE MONTREJEAULAISE :

Faite de ses 128 licenciés, la B.S.M. tout en donnant l'occasion à ses membres de partager des moments agréables, s'est fait une solide réputation sanctionnée par l'attribution de 45 coupes.

Elle a organisé en 1984 :

- Le souvenir René CORRÈGES
- Le prix des fêtes
- Le 2^e National, 3 jours en Juillet, doté de 50000 F. de prix
- Le grand prix des Commerçants
- Les concours intersociétaires

Elle prépare pour 1985, outre les mêmes manifestations, le championnat départemental en tête à tête.

Siège du Club : Bar "GEGE", place Valentin-Abeille à Montréjeau - Tél. 95.70.43

Président : M. Georges TOULOUSE

TENNIS CLUB MONTREJEAU :

Avec 350 adhérents environ le T.C.M. est une des sociétés les plus actives de Montréjeau.

Les installations (4 courts en plein air et 2 courts couverts), permettent d'assurer la pratique du Tennis toute l'année ainsi que l'école de tennis très active pour les jeunes. (2 champions benjamins du Comminges pour 1984).

Sont engagées en championnat des Pyrénées 2

équipes féminines et 2 équipes masculines.

Les grands moments du T.C.M. sont :
Les tournois des jeunes : du 3 au 16 Juin 85
Le tournoi international : du 3 au 16 Août 85

de haut niveau.

Pour tout renseignement s'adresser à Monsieur
PUYSSEGUR Norbert, place Valentin-Abeille -
Tél. 95.87.44.

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

BLANC Julie, 3 Août
BELLOUR Sabrina, 30 Août
BIRKER florent, 20 Septembre
CHINCHOLE Mickaël, 22 Mai
DEO Sébastien, 17 Mai
ESCUDERO Lydia, 26 Septembre
ESCUDERO Robert, 13 Janvier
FERNANDEZ Laetitia, 9 Septembre
GIBERT Cécile, 15 Mars
KAHN Gaëlle, 26 Septembre
KIHAL Mheidi, 7 Janvier
KIHAL Soraya, 26 Novembre
LE DENIC Gaël, 31 Janvier
PASCAL Antony, 25 Août
PUEYO Franck, 24 Mai
RITTER Bruce, 11 Juillet
SARTHOU Aurélie, 31 Janvier
SENGES Gaëlle, 20 Août
VALLOT Alexandre, 5 Avril
VIGNOLLE Laure, 20 Février

MARIAGES :

COLIN Michel et CHABASSIERE Christine
le 28 Janvier
TROUSSICAT Francis et BOMY Maris-Thérèse,
18 Février
BAQUE Vincent et RICHEROT-MALIVERT Régine
24 Mars
BONNET Paul et SCHMITT Arielle, 24 Mars
FERNANDEZ Juan Manuel et DA SILVA Cécilia,
14 Avril
BAZERQUE Yves et SAINT PIE Françoise, 21 Juin
SANCHEZ Eugène et BERRIER Brigitte, 23 Juin
PRADERES Jean-Marie et SORS Monique,
23 Juin
ESCAT Jean et BATMALLE Joëlle, 4 Août
CRANSAC Bernard et RODRIGUES Anne Paule,
1^{er} Septembre
SEGURA Marc et PASCAL Marie-Françoise, 13
Octobre

PERMIS DE CONSTRUIRE :

Nombre de permis de construire délivrés entre le
1^{er} Décembre 1983 et le 30 Novembre 1984 : 34

DECES :

HERVE Marguerite ép. PERROT, 8 janvier
BONZON Jeanne veuve LAPORTE, 18 Janvier
GUEDJ Ep. NAKACHE Fortunée, 3 Février
ABADIE Françoise veuve RIEU, 2 Février
MOUREMBLES Ida veuve BAZERQUE, 27 Février
SILES Anna veuve BARRIOS, 22 Février
ADEMA GARCIA Candida, 29 Février
PAYRAU Jean, 5 Mars
BATT Félicité veuve BOYER, 19 Mars
FANALS Irène veuve PONS, 2 Mars
CAZCARRA Joaquina veuve BRUNET, 28 Février
BARSOLO Vve L'HERIDEAU Antoinette, 17 Mars
GARCIA Gaspar, 29 Mars
LAGOUTTE Henri, 22 Mars
TORRES Maria veuve FERRAN, 2 Avril
SOUPENE veuve ABADIE Bernarde, 7 Avril
ISNARD Louis, 6 Avril
LAFFONT Alfred, 17 Avril
DIGON ROZON Edouard, 2 Mai
GAUBERT Jean-Marie, 10 Mai
FETIS Laurent, 8 Mai
AZEREDE Pierre, 24 Mai
THURON Jeanne, 29 Mai
LAÏLLE Angèle veuve BLANC, 13 Juin
CAZAUX Gabrielle Ep. BONDOUMET, 10 Juin
GALLART Rose veuve FERRAN, 24 Juin
VIDAL Marie-Louise, 20 Juin
EUZIERES Eugène, 6 Juin
SWIATEK veuve MALAS Kasimira, 5 Juillet
MALEPLATE Jean, 13 Juillet
LEBEE Michel, 13 Juillet
MARTIN Eugène, 20 Juillet
VIOLON Jean, 11 Août
VERDIER Virginies, 30 Août
GONZALEZ Julien, 31 Août
CASTEX Etienne veuve ROUCH, 31 Août
DAL CANTON Mario, 16 Septembre
DOTEZ Michel, 26 Septembre
BLANC Gabrielle Ep. DOTEZ, 26 Septembre
SALUDAS veuve MUR Alégria, 9 Octobre
VIDAL Jacinthe, 20 Octobre
DUPUY Georges, 8 Novembre
SARRAT Damasie veuve ESCRIBA, 9 Novembre
MONTARIOL Maria, 13 Novembre
FLEURIAN Vve BOURRILLON Louise, 20 Nov.
MARTIN Joséphine veuve BOYER, 15 Novembre
BARTHES Georges, 30 Novembre

HORAIRES DES TRAINS

20 Luchon - MONTRÉJEU G.P. - ST-GAUDENS St-Girons - BOUSSENS - MURET - TOULOUSE

Train	7790	7796	4848	7794	4812	7812	7818	7800	4820	7802
Luchon										
MONTRÉJEU G.P.	D					7 00	9 15		11 15	13 55
MARTRES-DE-RIVIÈRE	D	5 38	6 14	6 46	7 28	7 28	8 36	10 19	12 19	12 28
ST-GAUDENS		5 44								
LABARTHE-INARD		5 50	6 24	6 56	7 37	7 37	8 46	10 30	12 29	12 37
LESTELLE		5 57	6 31		7 44					
ST-MARTORY		6 01								
St-Girons		6 04	6 36		7 50					16 40
BOUSSENS			5 45		6 55		9 45	11 48		15 00
MARTRES-TOLOSANE		6 10	6 43	7 10	7 55	7 54	9 01	10 46	12 44	12 51
CAZÈRES		6 13	6 47		7 59					13 41
ST-JULIEN/GARONNE		6 19	6 52	7 17	8 04	8 02	9 10		12 58	13 48
CARBONNE		6 24								15 52
LONGAGES-NOÉ		6 30	7 01	7 26	8 13	8 12	9 20		13 07	13 56
FAUGA		6 35	7 06		8 18					17 00
MURET		6 40	7 11							
PORTET-ST-SIMON		6 46	7 17	7 38	8 26	8 27	9 33		13 07	13 19
ST-AGNE		6 53	7 24	7 44	8 33		9 41			14 08
TOULOUSE	A	6 59	7 30	7 51	8 39	8 39	9 48		14 18	14 18
		7 03	7 35	7 55	8 43	8 43	9 52	11 21	13 20	13 32

- (1) Circule tous les jours sauf samedis, dimanches et fêtes.
 (2) Circule tous les jours sauf les dimanches.
 (3) Circule tous les jours, sauf samedis.
 (4) Circule les samedis. Entre Luchon et Montréjeu circule seulement certains samedis (se renseigner).
 (5) Ne circule pas les 24 et 31/12/84.
 Arrêt à Portet, St-Simon les vendredis seulement.
 (6) Circule tous les jours, sauf les samedis et les 7/4 et 26/5/85.
 (7) Circule tous les jours sauf les samedis.

LES GARONNETS

Train	7804	7810	14836	4806	4822	4578	4584	Train
Luchon								
MONTRÉJEU G.P.								
MARTRES-DE-RIVIÈRE								
ST-GAUDENS								
LABARTHE-INARD								
LESTELLE								
ST-MARTORY								
St-Girons								
BOUSSENS								
MARTRES-TOLOSANE								
CAZÈRES								
ST-JULIEN/GARONNE								
CARBONNE								
LONGAGES-NOÉ								
FAUGA								
MURET								
PORTET-ST-SIMON								
ST-AGNE								
TOULOUSE								

- (8) Circule les dimanches sauf les 23, 30/12/84, 7/4 et 26/5/85.
 (9) Entre St-Girons et Boussens, circule les samedis, dimanches et fêtes.
 (10) Circule les vendredis, dimanches et fêtes sauf exception (se renseigner).

18 TOULOUSE - MURET - BOUSSENS - St-Girons - ST-GAUDENS - MONTREJEU G.P. - Luchon

Train	6105	7791	7793	5485	5479	7795	7797	4807	7801	7803	7805
TOULOUSE											
ST-AGNE											
PORTET-ST-SIMON											
MURET											
FAUGA											
LONGAGES-NOÉ											
CARBONNE											
ST-JULIEN/GARONNE											
CAZÈRES											
MARTRES-TOLOSANE											
BOUSSENS											
St-Girons											
ST-MARTORY											
LESTELLE											
LABARTHE-INARD											
ST-GAUDENS											
MARTRES-DE-RIVIÈRE											
MONTRÉJEU G.P.											
Luchon											

- (1) Circule les lundis et samedis sauf exception (se renseigner).
 (2) Circule les mardis, mercredis, jeudis et vendredis, sauf exception (se renseigner).
 (3) Circule tous les jours, sauf samedis, dimanches et fêtes.
 (4) Arrêt à Muret les vendredis et samedis.
 (5) Circule tous les jours, sauf les dimanches et les 8/4 et 27/5/85.
 (6) Entre Boussens et St-Girons, circule les vendredis et veilles de fêtes.
 (7) Circule tous les jours, sauf samedis. Entre Boussens et St-Girons, circule les vendredis, dimanches et fêtes.

LES GARONNETS

Train	5469	7807	7809	7815	58567	Train
TOULOUSE						
ST-AGNE						
PORTET-ST-SIMON						
MURET						
FAUGA						
LONGAGES-NOÉ						
CARBONNE						
ST-JULIEN/GARONNE						
CAZÈRES						
MARTRES-TOLOSANE						
BOUSSENS						
St-Girons						
ST-MARTORY						
LESTELLE						
LABARTHE-INARD						
ST-GAUDENS						
MARTRES-DE-RIVIÈRE						
MONTRÉJEU G.P.						
Luchon						

RENSEIGNEZ-VOUS

95.86.76

HENDAYE - LOURDES - TARBES - TOULOUSE

Train	4848	4812	7812	7818	4820	7804	14836	4806	4578	4584
HENDAYE										
BAYONNE										
PAU										
Pierrefitte-Nest										
LOURDES										
Mont-de-Marsan										
Bagnères-de-B.										
TARBES										
St-Lary										
LANNEMEZAN										
MONTRÉJEU										
ST-GAUDENS										
BOUSSENS										
TOULOUSE										

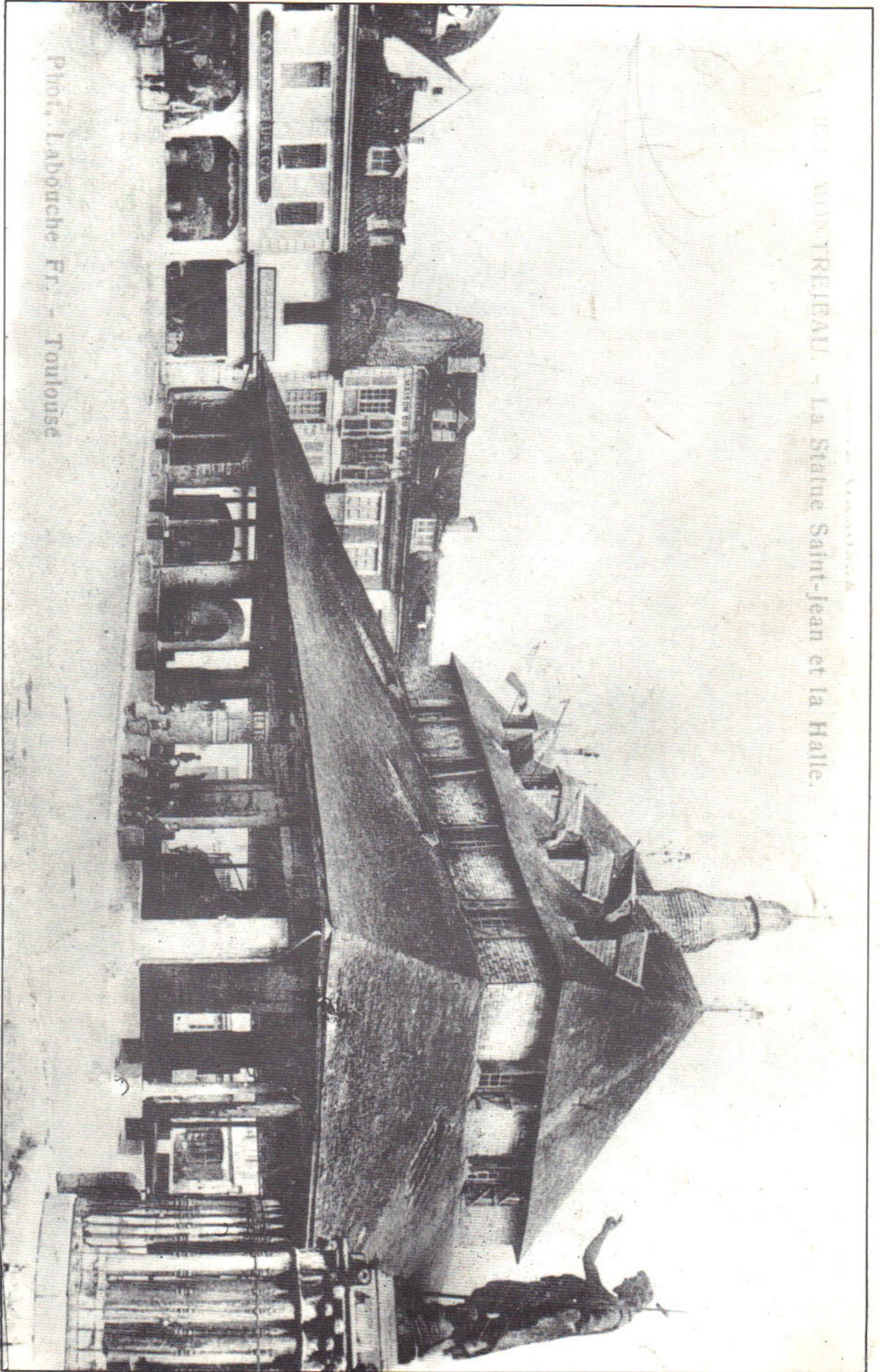
- (1) Circule tous les jours, sauf les dimanches.
 (2) De Pau à Lourdes, circulation périodique (se renseigner).
 De Bagnères à Tarbes, ne circule pas les dimanches et fêtes.
 (3) De Bayonne à Pau, ne circule pas les dimanches et fêtes.
 (4) De Bagnères à Tarbes, certains jeudis seulement (se renseigner).
 (5) Circule tous les jours sauf les samedis.
 De St-Lary à Lannemezan, circulation périodique en haute saison d'hiver (se renseigner).
 (6) Circule les samedis seulement.
 (7) Circule tous les jours sauf les 24 et 31/12/84.
 De St-Lary à Lannemezan, ne circule pas les dimanches et fêtes.

TOULOUSE - TARBES - LOURDES - HENDAYE

Train	5485	5479	4807	7801	5469	4841	58567
TOULOUSE							
BOUSSENS							
ST-GAUDENS							
MONTRÉJEU							
LANNEMEZAN							
St-Lary							
TARBES							
Bagnères-de-B.							
Mont-de-Marsan							
LOURDES							
Pierrefitte-Nest.							
PAU							
BAYONNE							
HENDAYE							

- (1) Circule les lundis et samedis sauf exception (se renseigner).
 Pour Bagnères, tous les jours du 21/12/84 au 14/1/85.
 (2) Pour St-Lary, Bagnères et Mont-de-Marsan, certains jours seulement (se renseigner).
 (3) Pour St-Lary, Bagnères, certains jours seulement (se renseigner).
 (4) Pour St-Lary et Mont-de-Marsan, certains jours seulement (se renseigner).
 (5) Circule tous les jours (sauf les 31/10 et 25/12/84, et les 1/1, 8/4, 1, 8, 16 et 27/5/85).
 Entre Lourdes et Bayonne ne circule que les vendredis, dimanches et fêtes sauf exception (se renseigner).
 (6) Circule tous les jours (sauf les samedis).

PHOT. MONTREFAU. - La Statue Saint-Jean et la Halle.



Phot. Labouche Fr. - Toulouse